

LETTRE ÉCONOMIQUE

AFRIQUE DE L'EST ET DE L'OCEAN INDIEN

UNE PUBLICATION DES SERVICES ÉCONOMIQUES DE LA RÉGION

N° 57 – janvier – février 2026

10 ans depuis l'Accord de Paris en Afrique de l'Est et dans l'Océan Indien

Cette Lettre propose un panorama des politiques climatiques et de l'action des pays de la région Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI), 10 ans après l'Accord de Paris, un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques.

Adopté par 196 parties lors de la COP 21, la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Paris le 12 décembre 2015, il est entré en vigueur le 4 novembre 2016. Son objectif primordial était de maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale en dessous de 2°C » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. » L'Accord de Paris a représenté un jalon dans le processus multilatéral sur le changement climatique car, pour la première fois, un accord contraignant rassemblait toutes les nations pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets.

10 ans après l'Accord de Paris, les pays d'Afrique de l'Est et l'Océan Indien ont démontré une ambition climatique réelle, portée par des chefs de file régionaux. Cette ambition s'est traduite par des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) renforcées et des politiques nationales consolidées. Néanmoins, la région demeure confrontée à trois défis majeurs : des vulnérabilités structurelles face au changement climatique, l'insuffisance des financements mobilisés et la nécessité de concilier croissance démographique, développement économique et transition écologique. La crédibilité des trajectoires climatiques régionales dépendra ainsi largement de la capacité des bailleurs de fonds internationaux à tenir leurs engagements financiers et à accompagner durablement ces économies dans leur adaptation au changement climatique.

La région Afrique de l'Est et Océan Indien est particulièrement vulnérable au changement climatique

La région AEOI est l'une des régions les plus vulnérables du monde face au changement climatique. L'indice NDI-GAIN¹ de 2023, qui détermine les niveaux de vulnérabilité et de préparation au changement climatique, classe la plupart des États de la zone au-delà de la 120^e position. Maurice et Seychelles sont les deux exceptions (respectivement 44^e et 78^e). Le Burundi, Madagascar, le Soudan et l'Érythrée figurent parmi les 15 pays les plus vulnérables et les moins préparés. Cette vulnérabilité peut s'expliquer par une forte exposition aux catastrophes naturelles et une faible adaptation aux crises climatiques. Dans ces économies où l'agriculture demeure centrale avec une majeure partie de la population active dans le secteur, les aléas climatiques

¹ Notre Dame Global Adaptation Index (ND-GAIN), ND-GAIN Country Index, University of Notre Dame, 2023

fragilisent la sécurité alimentaire et peuvent entraîner des coûts importants. Le Kenya subit les impacts du changement climatique, qui lui feraient perdre chaque année entre 3 et 5 % de PIB. En Tanzanie, les pertes économiques sont estimées entre 1 et 2 % du PIB chaque année.

Les conséquences néfastes du changement climatique affectent aussi les populations. Les épisodes récents et mortels liés aux inondations survenues dans plusieurs pays sont à signaler. La pression démographique et la faiblesse des infrastructures accentuent cette vulnérabilité. **La région présente par ailleurs un profil paradoxal, dans la mesure où la forte vulnérabilité au changement climatique s'accompagne d'une faible responsabilité dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES).** La région AEOI est ainsi responsable de moins de 1 % des émissions de GES dans le monde alors que le continent africain dans son ensemble émet entre 3 et 4 % des émissions mondiales.

Mise en œuvre hétérogène de l'Accord de Paris dans la région

La mise en œuvre de l'Accord de Paris dans la région est hétérogène. 8 pays de la zone sur 15 ont officiellement soumis leurs CDN, selon le registre officiel tenu par la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). Il faut toutefois noter que plusieurs pays sont à des stades avancés de la mise à jour de leur CDN. C'est le cas des Comores ou de l'Ouganda, par exemple. Le Kenya s'est, pour sa part, distingué en étant l'un des premiers pays africains à mettre à jour sa CDN, dès avril 2025.

À l'échelle multilatérale, les pays moteurs de la région sont le Kenya, l'Éthiopie et le Rwanda. En septembre 2025, l'organisation de l'*Africa Climate Summit 2* (ACS 2) par l'Éthiopie avec l'Union Africaine, après la première édition au Kenya en 2023, montre le dynamisme de la région est-africaine en matière climatique. **En 2027, l'Éthiopie sera le pays hôte de la COP32** après Durban (2011) et Johannesburg (2006). Ce sera la 3ème COP organisée en Afrique subsaharienne et la première en AEOI. Il est attendu que cette COP suive l'approche observée durant l'African Climate Summit 2, à savoir une conférence tournée vers la justice climatique et la nécessité d'augmenter les moyens pour l'adaptation, le financement du développement durable et les investissements en faveur de la transition énergétique.

La mise en œuvre des CDN des États d'AEOI nécessite des investissements importants

La 29^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 29), tenue en Azerbaïdjan en novembre 2024, s'est conclue par un accord appelant les pays développés à fournir 300 milliards USD par an aux pays en développement d'ici 2035. Mais les besoins dépassent largement les promesses

La région AEOI est ainsi confrontée à la difficulté de financer sa transition écologique. Les besoins financiers pour la mise en œuvre des CDN nationales sont parfois supérieurs au PIB national, comme pour le Burundi ou le Soudan du Sud. Les financements proviennent principalement des banques multilatérales de développement (Banque mondiale, BAD), des bailleurs bilatéraux et des fonds de la CCNUCC comme le Fonds Vert pour le Climat ou le Fonds d'adaptation pour le Changement Climatique. Les États explorent également de nouveaux instruments tels que les obligations vertes, les échanges dette-nature ou les marchés carbone. Malgré ces avancées, l'écart entre besoins estimés et financements effectivement mobilisés reste significatif.

Le rôle de la France et son influence régionale croissante

La France, via ses différents outils de financement, de l'Agence Française de Développement (AFD), de la Direction Générale du Trésor et du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), est un partenaire structurant investi, notamment dans les secteurs de l'énergie, la mobilité verte, la finance climat, les villes durables ou encore la biodiversité.

La région AEOI renforce par ailleurs son influence dans le domaine du changement climatique avec l'accueil et l'organisation d'événements internationaux. La transition énergétique et l'industrialisation verte feront à cet égard partie des thèmes du Sommet *Africa Forward* co-organisé par la France le Kenya et les 11 et 12 mai 2026 à Nairobi. Le Kenya organisera également la 11^e *Our Ocean Conference* à Mombasa en juin 2026.

Table des matières

Glossaire	4
Afrique de l'Est – Burundi.....	6
Afrique de l'Est – Kenya	8
Afrique de l'Est – Ouganda	10
Afrique de l'Est – Rwanda	12
Afrique de l'Est – Soudan du Sud	14
Afrique de l'Est – Tanzanie.....	15
Corne de l'Afrique – Djibouti	17
Corne de l'Afrique – Érythrée.....	19
Corne de l'Afrique – Éthiopie.....	21
Corne de l'Afrique – Soudan.....	23
Corne de l'Afrique – Somalie	25
Océan Indien – Comores.....	27
Océan Indien – Madagascar	29
Océan Indien – Maurice	31
Océan Indien – Seychelles	33
Annexes et principaux indicateurs de la région	35
Contacts	38

Glossaire

AEOI : Afrique de l'Est et de l'Océan Indien

Gg éq. CO₂ : Gigagrammes équivalent dioxyde de carbone (1000 Gg éq. CO₂ = 1 Mt éq. CO₂) L'« équivalent CO₂ » est une unité utilisée pour exprimer l'impact climatique de différents gaz à effet de serre (méthane, protoxyde d'azote, etc.) en les convertissant en une quantité équivalente de CO₂ selon leur pouvoir de réchauffement global.

M : Millions

Md : Milliard

Accord de Paris : traité international juridiquement contraignant adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP 21 à Paris, dans le cadre de la CCNUCC. Son objectif principal est de limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour le contenir à 1,5 °C. Pour atteindre cet objectif, l'Accord de Paris repose sur plusieurs principes clés. (i) Chaque pays doit soumettre et actualiser tous les cinq ans une Contribution Déterminée au niveau National (CDN) avec une ambition croissante. (ii) Les États doivent renforcer leurs actions d'atténuation (réduction des émissions de gaz à effet de serre). (iii) Ils doivent développer des stratégies d'adaptation aux impacts du changement climatique. (iv) Les pays développés s'engagent à mobiliser des financements climatiques pour soutenir les pays en développement.

Accord sur la biodiversité au-delà des Juridictions Nationales (BBNJ) : aussi, connu comme Traité sur la haute mer, est un instrument juridique contraignant destiné à garantir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales.

Alliance solaire internationale (ASI) : organisation intergouvernementale lancée en 2015 par l'Inde et la France lors de la COP 21. Elle vise à accélérer le déploiement de l'énergie solaire à l'échelle mondiale. Son objectif est de rendre l'énergie solaire plus accessible et fiable en facilitant le financement de projets, le transfert de technologies, le renforcement des capacités et la coopération internationale.

Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples : regroupement d'États co-présidé par la France et le Costa Rica en faveur de la protection de la biodiversité mondiale. Elle est notamment à l'origine de l'objectif dit « 30x30 », qui vise à protéger au moins 30 % des terres et des océans d'ici 2030.

Coalition de la Haute Ambition pour mettre fin à la pollution plastique : coalition internationale créée en 2022 pour soutenir l'élaboration d'un traité mondial juridiquement contraignant visant à mettre fin à la pollution plastique.

Conseil intergouvernemental Bâtiment et Climat : instance internationale créée à la suite de la Déclaration de Chaillot en 2024 afin de renforcer la coopération entre États pour décarboner le secteur du bâtiment.

Crédit carbone : titre ou certificat échangeable représentant la réduction, l'évitement ou la séquestration d'une tonne de dioxyde de carbone (CO₂) ou d'équivalent CO₂ (CO₂e) dans l'atmosphère. Ils sont utilisés dans les marchés du carbone pour compenser les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Contribution déterminée au niveau national (CDN) : document par lequel un pays expose ses engagements climatiques dans le cadre de l'Accord de Paris. Chaque État y précise ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (atténuation) ; ses mesures d'adaptation au changement climatique ; les moyens financiers, techniques et institutionnels nécessaires à leur mise en œuvre. Les CDN doivent être mises à jour tous les cinq ans avec un niveau d'ambition croissant. Elles constituent l'outil central de mise en œuvre de l'Accord de Paris car elles traduisent les engagements globaux en actions nationales concrètes.

Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) : traité international adopté en 1992 lors du Sommet de la Terre à Rio. Son objectif principal est de limiter les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation dangereuse du système climatique. La CCNUCC constitue le cadre juridique des négociations climatiques internationales. Elle réunit aujourd'hui presque tous les pays du monde, appelés « Parties », qui se rencontrent chaque année lors des Conférences des Parties (COP) pour définir et renforcer les engagements climatiques. La CCNUCC a donné naissance à plusieurs accords majeurs, notamment le Protocole de Kyoto (1997) et l'Accord de Paris (2015).

Echange dette-nature (*Debt-for-nature swap*) : mécanisme financier par lequel une partie de la dette extérieure d'un pays est annulée, restructurée ou rachetée à condition que le pays investisse un montant équivalent (ou convenu) dans des projets de protection de l'environnement ou de lutte contre le changement climatique.

FASEP (Fonds d'études et d'aide au secteur privé) : subvention (ou une avance remboursable) de la Direction Générale du Trésor pour des études de faisabilité ou des projets démonstrateurs de technologies vertes et innovantes. Dispositif de soutien à l'internationalisation des entreprises françaises, le FASEP permet à l'entreprise qui en bénéficie de démontrer l'efficacité de ses méthodes et d'acquérir une référence dans le pays partenaire.

Gaz à effet de serre (GES) : gaz présents dans l'atmosphère qui piègent la chaleur et contribuent au réchauffement climatique.

Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) : Agence des Nations Unies chargée de coordonner l'action internationale en matière de protection de l'environnement, elle soutient les États dans l'élaboration de politiques environnementales et la mise en œuvre des accords multilatéraux. Le PNUE joue un rôle central dans la lutte contre le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution, en lien avec les objectifs du développement durable.

Scénario « *business as usual* » (BAU) : scénario de référence du changement climatique qui suppose une absence de nouvelles politiques climatiques, menant à une hausse continue des émissions de GES. Il projette un réchauffement supérieur à 3°C, voire 4°C, d'ici 2100, avec des risques de catastrophes importants et des événements climatiques extrêmes.

Afrique de l'Est – Burundi

Par le SER de Nairobi



Le Burundi est confronté aux conséquences du changement climatique dans un contexte où une majeure partie de la population active dépend de l'agriculture. La pression démographique, la faiblesse des infrastructures et un IDH parmi les plus bas au monde accentuent les risques. Entre 2018 et 2025, plus d'un million de personnes ont été affectées par des catastrophes climatiques. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, le Burundi a présenté en novembre 2025 sa CDN 3.0 avec un objectif de réduction des émissions de 23 % d'ici 2035 et un coût estimé à 8,36 milliards USD, dont près de la moitié consacrée à l'adaptation. Face à la dégradation de sa capacité d'absorption carbone et à la pression sur ses forêts, le pays mise sur la restauration du couvert forestier. Le mécanisme international de Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière (REDD+) lancé par l'ONU et la CCNUCC, ainsi que les politiques nationales alignées sur le Plan National d'Adaptation et la Vision Burundi 2040–2060 constituent des mesures d'appui à la l'adaptation au changement climatique. Actif sur la scène internationale (adhésion à l'Alliance Solaire Internationale, participation à la COP 30, engagement au sein de la COMIFAC), le Burundi plaide pour un renforcement des financements climatiques pour les pays en développement.

L'adaptation au changement climatique est la priorité annoncée par le Burundi dans sa CDN et ses politiques nationales

Le Burundi est un pays sensible aux catastrophes naturelles. La pression foncière élevée, la démographie dynamique (+40 % entre 2013 et 2023), le manque d'infrastructures et le faible développement humain (IDH de 0,42 – 187^{ème} rang mondial) exacerbent cette vulnérabilité du Burundi. Entre 2018 et 2025, 1,1 M d'habitants (soit 8,4 % de la population totale) ont été affectés par des catastrophes climatiques. 200 000 personnes ont dû être déplacées.

Le Burundi est pleinement impliqué dans la mise en œuvre des Accords de Paris en respectant les échéances de publication de ses contributions déterminées au niveau national (CDN) depuis 2018. En novembre 2025, le Burundi a ainsi présenté sa CDN 3.0. Le pays s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 23 % d'ici 2035, dont une réduction inconditionnelle de 3 % et une réduction conditionnelle de 20 % par rapport au scénario de référence. Le coût global de la mise en œuvre de la nouvelle CDN burundaise est estimé à 8,36 Mds USD dont 3,9 Mds USD sont consacrés à l'adaptation et 4,4 Mds USD à l'atténuation.

L'un des objectifs majeurs du Burundi est de renforcer sa capacité d'absorption qui s'est détériorée ces dernières années. En effet, les émissions nationales nettes du Burundi montrent une tendance générale à la diminution de la capacité d'absorption du pays, passant de -6254 Gg éq.CO₂ en 2010 à -242 Gg éq CO₂ en 2022. En 2023, le pays est passé à des émissions nettes positives. Pour pallier cette baisse de sa capacité d'absorption, le pays compte accélérer la restauration du couvert forestier.

Au niveau national, le Burundi s'appuie sur un ensemble de politiques alignées avec sa dernière CDN. Le Plan National d'Adaptation (PNA) de 2025, la Vision Burundi 2040–2060 et le Plan National de Développement (PND) révisé pour la période 2018-2027 promeuvent une croissance durable et décarbonée. Le processus d'adaptation et d'atténuation du changement climatique est piloté par le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

A l'échelle internationale, le Burundi s'implique pour recevoir des financements internationaux

Le Burundi soutient de nombreuses initiatives en matière climatique portées par la France. Ainsi, le Burundi a signé l'Accord BBNJ le 9 juin 2025 lors de la Conférence sur les Océans (UNOC3) qui s'est tenue à Nice, rejoignant ainsi la communauté internationale pour la protection et l'utilisation durable de la diversité biologique marine en haute mer. Toutefois, l'Accord n'a pas encore été ratifié. Confronté à la forte hausse de la demande de logements, **le Burundi est signataire de la Déclaration de Chaillot** (mars 2024), qui vise la décarbonation du secteur du bâtiment. Enfin, **le Burundi a officialisé son adhésion à l'Alliance Solaire Internationale (ASI)** en ratifiant l'accord-cadre le 26 février 2018, visant à exploiter son fort ensoleillement (1 800 à 2 000 kWh/m²/an) pour l'électrification rurale.

Cependant, le Burundi ne fait pas partie de la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples (HAC for N&P) ni de la Coalition de la haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique (HAC EPP).

En 2025, le Burundi a rejoint l'Initiative de Financement de la Biodiversité (BIOFIN), une démarche mondiale pilotée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et financée par le Fonds pour

l'Environnement Mondial (FEM). Cette initiative vise à accompagner 91 pays, dont le Burundi, dans la conception et la mise en œuvre de stratégies innovantes pour favoriser l'octroi de financements liés à la conservation de la biodiversité.

Le Burundi s'implique largement dans la protection des forêts et la lutte contre la déforestation à l'échelle internationale et régionale. En 2023, le Premier ministre a assisté au *One Forest Summit* co-organisé par le Gabon et la France. De plus, le Burundi est membre de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui rassemble 15 pays. En 2023, le Président de la République, en tant que président de la COMIFAC s'est rendu à Brazzaville à l'occasion du Sommet des Trois Bassins forestiers (Amazonie, Congo et Bornéo-Mékong). **Le Burundi connaît une forte pression sur ses ressources forestières liée à la croissance démographique, à l'agriculture et à la dépendance au bois comme source d'énergie** (90 % de la consommation énergétique des ménages). Le pays est impliqué dans le programme REDD+ (*Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation*) grâce à l'appui de partenaires internationaux, notamment le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale. Le pays a développé une stratégie nationale REDD+ et un système national de surveillance des forêts.

Le Burundi a participé à la COP 30 où il a dévoilé sa nouvelle CDN. Le pays s'aligne à la position commune des Etats africains en matière de lutte contre le changement climatique. Le Burundi réclame davantage de financements de la part des pays développés.

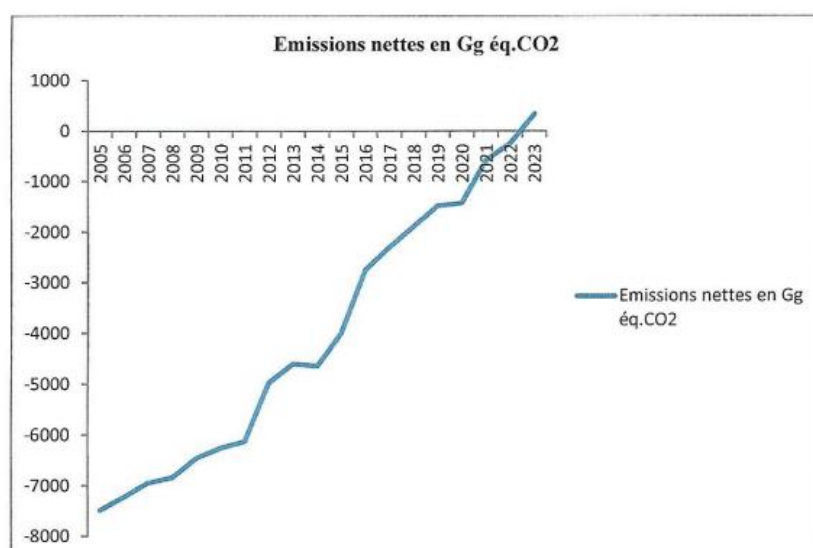
Pour atteindre ces objectifs, le Burundi doit mobiliser des financements importants

Le financement de la mise en œuvre de la CDN burundaise reste un enjeu important pour le gouvernement. La CDN de 2025 mentionne les principales sources de financement à savoir le Fonds Vert Climat, le Fonds d'Adaptation, le Fonds Pertes et Dommages, le recours aux bailleurs internationaux (Banque Africaine de Développement, Union européenne et bailleurs bilatéraux).

La France appuie plusieurs projets. Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) finance par exemple à hauteur de 2 MEUR une assistance technique au Burundi pour améliorer l'accès à l'énergie. Le programme régional de 37 MEUR (*Technical assistance related to the Energy Access Fund*) dans lequel s'insère le projet burundais a démarré en 2015 et devrait se terminer dans les prochains mois.

L'AFD est présente au Burundi depuis 1978 et a mobilisé plus de 3 Mds EUR à travers une soixantaine d'interventions. L'agence est principalement active dans le domaine de l'énergie alors que le mix électrique est largement dominé par les énergies renouvelables dont l'hydroélectricité.

Emissions nettes du Burundi en Gg éq. CO2 par an



Source : CDN 3.0 du Burundi, novembre 2025

Afrique de l'Est – Kenya

Par le SER de Nairobi



Le Kenya est un pays très exposé au changement climatique, qui œuvre pour le respect de l'Accord de Paris. Bien que responsable de moins de 0,1 % des émissions mondiales en 2022, le Kenya subit les impacts du changement climatique, qui lui feraient perdre chaque année entre 3 et 5 % de PIB. Le pays a ainsi enregistré des pertes directes estimées à 650 M USD en 2023 en raison d'un épisode de sécheresse et à 1,46 Md USD en 2024 à la suite d'inondations. Le Kenya est un État qui s'implique dans le respect de l'Accord de Paris, comme en témoigne la publication en avril 2025 de sa nouvelle CDN. Dans la lignée de l'Accord de Paris, le Kenya mène de nombreuses initiatives en matière climatique à l'échelle continentale et internationale. La France et le Kenya ont ainsi noué un partenariat exemplaire contre le changement climatique qui se traduit par de nombreux projets.

Pays vulnérable et très actif contre le changement climatique, le Kenya renforce ses objectifs climatiques avec une CDN 2025 dans la continuité de celle de 2020

Conformément à son engagement pris lors de la COP 28 et aux exigences de l'Accord de Paris d'une révision des contributions déterminées au niveau national (CDN) tous les cinq ans, le Kenya a été l'un des premiers pays africains à soumettre sa seconde CDN en la publiant le 30 avril 2025. Dans la continuité de celle de 2020, cette nouvelle contribution rehausse l'ambition climatique du pays, avec un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre porté à -35 % d'ici 2035 comparé à un scénario de référence de -32 % d'ici 2030 dans la précédente CDN. Cet objectif place la CDN kényane parmi les rares CDN jugées compatibles avec un scénario à 2 °C, soit l'objectif de réchauffement climatique maximum mis en avant par l'accord de Paris. Une hausse de la part des financements domestiques de 13 à 19 % est prévue pour un total de financement estimé de 56 Mds USD sur 5 ans.

Au niveau national, le Kenya dispose d'un cadre institutionnel et stratégique solide pour concrétiser ses ambitions climatiques, notamment à travers le Plan national d'adaptation (NAP 2015–2030) et le Plan d'action national sur le changement climatique (NCCAP 2023–2027). Le pays affiche des résultats positifs dans certains secteurs, avec notamment une production électrique renouvelable à 90 % et un taux d'accès à l'électricité atteignant 75 %. La coordination de la politique climatique est assurée par le ministère de l'Environnement, la *National Environment Management Authority* (NEMA), qui supervise la mise en œuvre des réglementations environnementales dont celle en lien avec les marchés de crédits carbone, tandis que l'envoyé spécial climat du Président Ruto est en charge de la coordination de la participation du Kenya aux négociations climatiques internationales. Le Kenya s'est fixé, dans sa *National Cooking Transition Strategy 2024–2028*, un objectif ambitieux d'un accès universel à la cuisson propre d'ici 2028, toutefois peu réaliste compte tenu de la trajectoire actuelle.

Sur la scène internationale, le Kenya s'implique largement dans les instances multilatérales en faveur de la lutte contre le changement climatique

Le Kenya a organisé du 4 au 6 septembre 2023 l'African Climate Summit avec l'Union africaine. Ce sommet a permis de consolider et de porter une voie africaine unique et des solutions africaines sur le climat en amont de la COP 28. Ces positions sont regroupées au sein de la Déclaration de Nairobi. La position kényane de porte-voix climatique du continent africain a été renforcée par son accession, en février 2022, à la Présidence du Comité des chefs d'État de l'Union Africaine sur le changement climatique (CAHOSCC). La France avait apporté un soutien financier à l'organisation de l'African Climate Summit ce qui avait permis aux deux pays de lancer un groupe de travail, « de Paris à Nairobi », ayant pour objectif de faire avancer le Pacte de Paris pour la Prospérité, les Peuples et la Planète (4P).

De plus, le Kenya s'implique lors des différentes COP pour rappeler que les engagements de financement des pays du Nord vers les pays du Sud doivent être tenus. Lors de la COP 30 de Belém, la délégation kényane, conduite par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, a insisté pour que les promesses de financement se traduisent par des mesures concrètes sur le terrain dans les pays en développement. La position kényane, régulièrement exprimée par le Président Ruto, est de promouvoir le continent africain comme porteur de solutions pour une croissance verte. Le Kenya réclame une réforme de l'architecture financière mondiale en suggérant notamment l'instauration de taxes mondiales qui permettraient de financer l'adaptation et l'atténuation du changement climatique pour les pays en développement.

La France et le Kenya partagent de nombreux objectifs communs en matière climatique qui se traduisent par une participation importante dans les coalitions et alliances multilatérales. En effet, le Kenya fait partie de la

Coalition de la haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique (HAC EPP). Dans ce domaine, le Kenya est un chef de file. En 2017, la loi interdisant les sacs en plastique a permis de réduire considérablement les volumes de déchets plastiques dans le pays. Le Kenya a ainsi participé activement aux négociations du traité mondial contre la pollution plastique. La troisième session de négociations qui a eu lieu du 13 au 19 novembre 2023 s'est déroulée à Nairobi. Par ailleurs, le Kenya est membre de la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples (HAC for N&P). Le Kenya s'implique pour la protection des espaces menacés et de sa biodiversité. A ce titre, le pays compte 27 parcs nationaux dont 4 marins en 2025 soit environ 11 % de sa superficie. En tant que pays en développement, le Kenya est par ailleurs concerné par la forte hausse de la demande de logements et de bâtiments tertiaires et, à ce titre, souhaite mettre en œuvre la Déclaration de Chaillot (mars 2024), qui a pour but de favoriser la décarbonation du secteur du bâtiment. Avec la France et le Brésil, le Kenya s'est porté volontaire pour assurer la co-présidence du Conseil intergouvernemental Bâtiment et Climat (ICBC) en novembre 2024. Le Kenya est également membre de la *Global Alliance for Buildings and Construction*. En revanche, malgré un potentiel solaire important et une part de 17 % de l'énergie solaire dans son mix énergétique, le Kenya n'est pas membre de l'Alliance Solaire Internationale (ASI).

Dans le cadre du Pacte pour la Prospérité, les Peuples et la Planète, le Kenya, depuis novembre 2023 et la COP 28, s'investit dans deux groupes de travail qui ont pour but de favoriser le financement de la transition écologique. Avec la France et la Barbade, le Kenya a lancé un groupe de travail pour la fiscalité internationale afin de financer des biens publics mondiaux. Un autre groupe de travail sur l'examen des questions liées à la dette, à la nature et au climat a été lancé par la Colombie, la France, l'Allemagne et le Kenya. Enfin, **Nairobi**, qui héberge les sièges du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations unies pour les établissements humains (PNUEH ou ONU-Habitat), **constitue un centre important des négociations climatiques.** Le Kenya a ainsi organisé le *Special Africa Leaders' Meeting on Climate Adaptation* en janvier 2026.

La France apparaît comme un partenaire privilégié pour la transition écologique

Le financement constitue le principal point d'incertitude pour la mise en œuvre de la CDN du Kenya. Dans un contexte d'endettement élevé, le pays mise sur l'attractivité de son agenda CDN ambitieux pour mobiliser des financements internationaux et privés. Le pays explore par ailleurs de nouveaux instruments financiers (*sustainability linked bonds, debt-for-nature swaps...*). **Le Kenya évalue à 56 Mds USD les besoins financiers pour mettre en œuvre sa CDN 2031-2035, répartis entre 40 % pour l'atténuation, 32 % pour l'adaptation et 28 % pour des actions à co-bénéfices.** Cette répartition marque une évolution par rapport à la CDN de 2020, qui consacrait 71 % des financements à l'adaptation, pour un total de 62 Mds USD sur 2021-2030 soit 6,2 Mds par an.

La France appuie avec des financements du Trésor des projets de coopération environnementale dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. Lancé en 2022, le projet de prévention des feux de forêt a par exemple permis de renforcer les capacités de *Kenya Forest Services* en fournissant des équipements de pointe (drones, caméras, véhicules tout-terrain de lutte contre les incendies) financés par un prêt concessionnel du Trésor de 22 MEUR. Par ailleurs, la France a accordé un prêt concessionnel de 128 MEUR pour la réhabilitation de la ligne 5 du train de banlieue de Nairobi qui permettra de fournir des solutions de mobilité verte dans la capitale.

L'AFD fournit également un appui important dans le secteur de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique. Elle finance de nombreux projets d'infrastructures dans le pays et représente le 1^{er} bailleur bilatéral dans le secteur. Par exemple, l'AFD intervient sur le programme de renforcement du réseau de transport d'électricité kenyan (RETNET). Le Centre National de Contrôle du Système, qui est une composante du projet RETNET, est co-financé par un prêt du Trésor et un prêt souverain de l'AFD à hauteur de 82,7 M EUR pour le compte de KETRACO (*Kenya Electricity Transmission Company Limited*) avec une subvention européenne. Par ailleurs, Proparco, groupe AFD, a investi dans le parc éolien kenyan de 100 MW de Kipeto. En matière d'assistance technique, l'AFD et la DG Trésor ont financé plusieurs projets (via un outil dédié, le FEXTE) concernant directement la lutte contre le changement climatique, par exemple dans la géothermie au Kenya et en Tanzanie, ou encore la finance climat. Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a, enfin, financé 11 projets ces 15 dernières années au Kenya, à l'instar, récemment, d'un projet portant sur le développement de l'économie bleue (subvention de 3 MEUR).

La France organise avec le Kenya le sommet « Africa Forward : partenariats entre l'Afrique et la France pour l'innovation et la croissance » à Nairobi, les 11 et 12 mai 2026

Les enjeux de l'adaptation au changement climatique seront abordés dans le cadre des tables-rondes de la réunion des chefs d'Etat et de Gouvernement le 12 mai. Co-organisé par la France et le Kenya à Nairobi, cet événement vise à renforcer la coopération entre l'Afrique et la France face aux défis climatiques, la réforme financière et le développement durable, en impliquant le secteur privé.

Afrique de l'Est – Ouganda

Par le SE de Kampala



Classé 14^e au rang mondial des pays les plus vulnérables au changement climatique et 163^e en matière de préparation, l'Ouganda a, depuis l'Accord de Paris, renforcé ses engagements en faveur du climat. Faiblement émetteur de gaz à effet de serre, il subit une intensification des aléas climatiques affectant particulièrement le secteur agricole, pilier de l'économie et de l'emploi. Face à ces risques, les politiques publiques privilégient l'adaptation, tout en amorçant une trajectoire de développement sobre en carbone en s'appuyant sur une taxonomie incitative. Le pays a consolidé son cadre stratégique à travers la mise à jour de sa CDN en 2022 et finalise l'élaboration de la CDN 3.0 avec l'appui de plusieurs partenaires financiers pour préciser les priorités et les besoins d'investissement. Parallèlement, l'Ouganda s'implique activement dans les enceintes multilatérales et les initiatives climatiques internationales, tout en s'appuyant sur des partenariats structurants, notamment avec la France, pour soutenir la mise en œuvre de ses objectifs.

L'Ouganda se structure pour répondre aux défis du climat et envisage de nouvelles approches

À l'occasion de la COP 30, l'Ouganda a actualisé cinq instruments clés pour renforcer sa réponse au changement climatique. Tout d'abord, la **National Climate Finance Strategy 2025-2030 (NCFS)** fixe la trajectoire bas carbone, tandis que la **Contribution Déterminée au niveau National (CDN)** évalue les besoins à **28,1 Mds USD d'ici 2030**. La **National Green Taxonomy (NGT)** établit un référentiel national pour définir les investissements « verts » et prévenir le *greenwashing*. Le **Country Climate and Development Report (CCDR)**, élaboré avec la Banque mondiale, analyse les liens entre développement national et vulnérabilités climatiques. Les **Climate-Related Financial Sector Guidelines** offrent un cadre pour intégrer les risques climatiques dans le secteur financier et orienter les capitaux vers des projets durables. Enfin, le **National Climate Finance Vehicle (NCFV)** doit améliorer la coordination et le fléchage des financements vers les priorités d'atténuation et d'adaptation.

L'Ouganda a donc progressivement renforcé son cadre stratégique et institutionnel en matière climatique au cours des dix dernières années. Sa CDN, actualisée en 2022, a marqué une montée en ambition par rapport à la première version de 2016. Le pays vise désormais une réduction de 24,7 % de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport au scénario de référence et doit, pour y parvenir, investir plus de 28 Mds USD afin de déployer des mesures d'atténuation et d'adaptation.

Le changement climatique constitue un frein majeur au développement durable et socio-économique de l'Ouganda. En l'absence d'action, les pertes annuelles pourraient atteindre 3,2 à 5,9 Mds USD, avec un impact accru sur les populations vulnérables. Entre 2010 et 2050, le coût cumulé est estimé entre 273 et 437 Mds USD. Les besoins de financement globaux sont évalués à 3,9 milliards USD (258 millions par an). La CDN actualisée (2022-2030) chiffre les besoins pour la période à 28,1 Mds USD : 17,7 Mds pour l'adaptation (86 % conditionnés à l'appui international) et 10,3 Mds pour l'atténuation (85 % conditionnés), répartis entre AFOLU (agriculture, forêts et autres usages des terres énergie), transport, déchets et procédés industriels.

L'adaptation demeure toutefois la priorité stratégique. La CDN élargit son périmètre à de nombreux secteurs clés – agriculture, eau, énergie, infrastructures, villes, santé, écosystèmes – avec des objectifs chiffrés à l'horizon 2030, tels que la restauration de 2,5 M d'hectares de paysages forestiers, l'extension de l'irrigation à plus de 150 000 hectares ou l'accès à l'électricité pour 75 % de la population. Ces engagements s'appuient sur un cadre juridique consolidé, notamment la **loi sur le changement climatique de 2021** et la **politique nationale climat de 2015** et s'inscrivent dans le cadre du **4^{ème} programme national de développement**. Le ministère de l'Eau et de l'Environnement agit en coordonnateur principal pour aligner les actions sur les priorités nationales.

Plusieurs instruments financiers peuvent répondre aux besoins climatiques de l'Ouganda. Les instruments de dette (échanges dette-nature, dette concessionnelle, obligations vertes) offrent un potentiel à court et moyen terme. Un partenaire a déjà été identifié pour un échange dette-nature : la **Corée du Sud**. Le capital-risque demeure sous-exploité pour financer des projets climatiques innovants. Les partenariats public-privé peuvent mobiliser capitaux et expertises privés. Enfin, les marchés carbone constituent une opportunité notamment via **l'Article 6 de l'Accord de Paris** qui encadre les échanges internationaux de crédits carbone et les mécanismes de coopération entre États pour atteindre leurs objectifs climatiques.

L'implication de l'Ouganda à l'échelle multilatérale témoigne d'une volonté d'être force de proposition

À l'échelle internationale, l'Ouganda se positionne comme un défenseur des priorités africaines en matière de **justice climatique, d'adaptation et de financement**. Il plaide régulièrement pour un accès accru aux financements concessionnels, à la technologie et au renforcement des capacités, en cohérence avec le principe des responsabilités communes mais différenciées. **Le pays participe activement aux grandes enceintes multilatérales**, notamment aux Conférences des Parties (COP), aux Assemblées des Nations unies pour l'environnement (ANUE) et aux sommets climatiques africains. Sa présence à l'*Africa Climate Summit 2*, à la COP30 et à l'ANUE-7 s'inscrit dans une logique de visibilité de ses priorités : adaptation, protection des écosystèmes, urbanisation résiliente et financement climatique.

L'Ouganda est également membre ou partenaire de plusieurs alliances et initiatives multilatérales, telles que l'Alliance solaire internationale, la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples (HAC for N&P) et la Coalition de la haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique (HAC EPP) ou encore l'Alliance globale pour les bâtiments et la construction. Cette année, l'Ouganda co-préside avec les Pays-Bas la **coalition des ministres des finances pour l'action climatique** et vient d'accueillir une réunion de travail technique visant à intégrer le climat aux décisions budgétaires. Ces engagements traduisent une volonté de s'inscrire dans des dynamiques collectives, malgré des capacités institutionnelles et financières encore contraintes.

L'aide internationale reste fondamentale pour accompagner l'Ouganda dans une trajectoire bas carbone

L'Ouganda a développé des partenariats étroits avec des bailleurs bilatéraux et des institutions financières de développement. Sur les 4,74 Mds USD de financements climatiques engagés entre 2001 et 2021, 64,7 % (environ 3,6 Mds USD) provenaient de dons et 35 % de prêts, avec une répartition équilibrée entre adaptation (52 %) et atténuation (48 %). Parmi les initiatives clés figure le *Climate Finance Accelerator* financé par le Royaume-Uni (12,5 M GBP d'assistance technique répartis sur 10 pays). L'Ouganda collabore également avec la BEI, via le *City Climate Finance Gap Fund*, et avec la Banque mondiale pour la préparation et le financement de projets.

La coopération franco-ougandaise constitue un levier important de la politique climatique du pays. La France soutient l'Ouganda à travers des projets financés par l'AFD, portant notamment sur la gestion durable des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique, l'accès à l'énergie et la résilience urbaine, en particulier dans la région du Grand Kampala. Cette coopération contribue également au renforcement des capacités institutionnelles : mise à disposition d'un expert accueilli par la *National Planning Authority* pour renforcer la prise en compte de la résilience climatique dans la programmation des investissements publics ; accompagnement de la Banque centrale et des banques publiques comme privées dans une meilleure gestion du risque climatique dans leurs activités) ; élaboration de cadres stratégiques –comme le plan de transition énergétique² – et à l'accès aux financements climatiques internationaux. L'AFD a pour ambition de se positionner à terme sur l'essor de la cuisson propre (notamment le *e-cooking*), ainsi que la facilitation de l'accès aux crédits carbone. La France appuie également avec *Stanbic Bank* le projet « *Incubateur et accélérateur pour une économie verte et innovante au service de l'entrepreneuriat, de la jeunesse et des femmes en Ouganda* » Il vise à soutenir 200 *start-ups* ougandaises dans le secteur de l'économie verte pour leur permettre de se développer et d'avoir accès au marché bancaire. **La France est actionnaire de véhicules d'investissements dédiés au climat actifs en Ouganda**. Fin 2025 ont été accordés 100,8 MUSD du **Fond Vert pour le Climat** et 11,5 MUSD du **Fonds pour l'Environnement Mondial** pour des projets visant la transition écologique et la résilience des communautés rurales. Enfin les **entreprises françaises** développent des solutions bas carbone, en particulier **Zembo** qui assemble localement des motos électriques ou **Tryba**, **Total Energies** et **NOA** qui produisent de l'électricité à partir des énergies renouvelables. Le **CIRAD** (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) appuie l'Institut de recherche national pour le café (NACORI) pour développer et diffuser des variétés de café, plus résistantes aux effets du changement climatique. **Si l'Ouganda est pour le moment un faible émetteur de CO₂, sa diversification économique inversée avec le lancement fin 2026 de la production pétrolière et la recherche de nouvelles sources d'énergie pour couvrir une demande croissante d'électricité est de nature à amplifier le défi climatique.**

² Le Plan de Transition Énergétique de l'Ouganda, réalisé par l'AIE et financé par l'AFD, présenté à la COP 28 de Dubaï (rapport [ici](#)) prévoit un pic des émissions en 2040 et une neutralité carbone pour le secteur de l'énergie en 2065.

Afrique de l'Est – Rwanda

Par l'Ambassade de France au Rwanda



Bien que contribuant de manière marginale aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, le Rwanda demeure particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique, notamment sous l'effet de l'intensification des aléas météorologiques (pluies extrêmes, inondations, glissements de terrain et sécheresses) qui affectent directement ses infrastructures, son agriculture, ses ressources en eau et sa sécurité alimentaire. Le pays a donc fait le choix d'une action climatique volontariste, articulant étroitement atténuation et adaptation. Cette ambition s'inscrit dans une stratégie de long terme visant à bâtir une économie sobre en carbone, résiliente et inclusive, en cohérence avec la Vision 2050 et la Stratégie nationale de transformation (NST2). À ce titre, le pays s'est fixé un objectif de réduction de 53 % de ses émissions par rapport au scénario tendanciel à l'horizon 2035. Le coût estimé de cette trajectoire s'élève à 12 Md USD, soit un montant proche du PIB national, soulignant le caractère central de l'enjeu du financement climatique.

Le Rwanda affiche un volontarisme politique affirmé en raison d'une forte vulnérabilité au changement climatique.

Classé 126^e sur 187 pays selon l'indice ND-GAIN, le Rwanda figure parmi les pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique, ce qui rend sa **trajectoire de développement particulièrement dépendante de l'évolution des conditions climatiques.**

Face à cette vulnérabilité, les autorités ont engagé dès 2011 une stratégie structurée de croissance verte avec l'adoption de la *Green Growth and Climate Resilience Strategy*, révisée en 2023 et alignée sur la deuxième *National Strategy for Transformation (NST2)*. Ce cadre stratégique, complété par la politique environnementale et climatique de 2019 et la loi sur le changement climatique adoptée en 2021, vise à faire du Rwanda une économie résiliente et bas-carbone à l'horizon 2050. **Le Rwanda s'est distingué par une mise en œuvre précoce et volontariste de l'Accord de Paris.** Premier pays africain et premier pays en développement à soumettre une CDN révisée en 2020, il a confirmé cette dynamique avec la publication, en décembre 2025, d'une CDN 3.0 couvrant l'ensemble de l'économie et intégrant pour la première fois les émissions et absorptions liées à l'utilisation des terres et à la foresterie. Cette nouvelle contribution fixe un objectif de réduction des émissions nettes de 53 % par rapport au scénario tendanciel à l'horizon 2035, soit 14 860 Gg éq CO₂, dont 7 % d'efforts inconditionnels financés sur ressources nationales et 46 % conditionnés à un appui financier et technique international. La CDN précédente (2020-2030) visait une réduction de 38 %, pour un coût estimé à 11 Mds USD.

La mise en œuvre de ces engagements repose notamment sur le Fonds national pour l'environnement et le climat (FONERWA), principal instrument domestique de financement climatique, ainsi que sur une mobilisation active des partenaires techniques et financiers. Les priorités sectorielles portent sur la transition énergétique, le développement de la mobilité électrique, la gestion durable des terres et des déchets, ainsi que l'urbanisation résiliente. L'investissement du Rwanda dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris apparaît ainsi substantiel au regard de son niveau de développement, mais reste étroitement dépendant de la solidarité internationale.

L'implication du Rwanda à l'échelle multilatérale est active et ciblée.

À l'échelle internationale, le Rwanda s'affirme sur la scène multilatérale comme un État à la fois vulnérable et ambitieux, articulant sa stratégie nationale (Vision 2050) autour d'une trajectoire de développement résiliente et bas-carbone, en cohérence avec la CCNUCC et l'Accord de Paris. Kigali met en avant la crédibilité de sa CDN 3.0 et développe des instruments innovants de financement, cherchant à mobiliser des capitaux publics et privés au service de l'adaptation et de l'atténuation. Dans les enceintes internationales, **le pays défend une réforme de l'architecture du financement climatique, un accès accru à des ressources concessionnelles** pour l'adaptation et un respect des engagements des pays développés, positions réaffirmées notamment lors de la COP30 et de l'*Africa Climate Summit*.

Le Rwanda joue par ailleurs un rôle moteur dans les négociations sur la pollution plastique. À l'origine, avec le Pérou, de la résolution adoptée en 2022 à l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement lançant la négociation d'un instrument juridiquement contraignant, **le pays co-anime avec la Norvège la Coalition pour la haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique**, qui promeut l'objectif d'éliminer la pollution plastique d'ici 2040 et défend des cibles ambitieuses, notamment une réduction significative de la production de plastique primaire. Lors de l'ANUE-7, Kigali a réaffirmé son attachement aux accords environnementaux contraignants, à un renforcement des mécanismes de mise en œuvre et à une meilleure articulation entre engagements internationaux et plans nationaux.

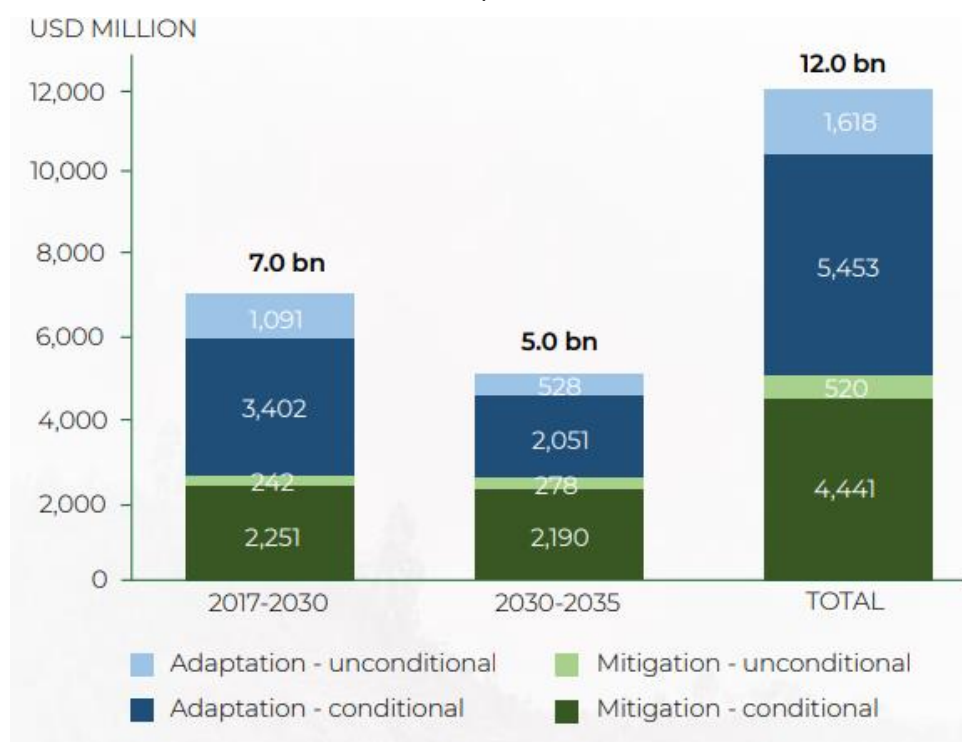
Enfin, le pays s'inscrit dans plusieurs coalitions et plateformes sectorielles qui traduisent ses priorités stratégiques, telles que le **CDN Partnership** dont il a assuré la coprésidence, le **Fonds vert pour le climat**, l'Alliance Solaire Internationale et l'Alliance globale pour les bâtiments et la construction. À travers cette implication ciblée, le Rwanda cherche à consolider son positionnement comme acteur africain de référence sur les enjeux climatiques et environnementaux, combinant diplomatie climatique active, leadership continental et plaidoyer constant en faveur de la justice climatique.

La coopération soutient la transition verte du système financier et la résilience des territoires.

Le développement durable et inclusif du Rwanda fait apparaître des besoins d'accompagnement à la fois au niveau national, pour aligner les investissements publics et financiers sur la trajectoire climatique, et au niveau local, afin d'intégrer adaptation et atténuation dans les politiques d'urbanisation et de développement rural. Dans ce contexte, la France déploie une coopération structurée combinant appui stratégique, financements concessionnels et mobilisation du secteur privé.

Un axe prioritaire concerne le développement territorial résilient, avec un financement de 40 MEUR en prêt et 10 MEUR en don pour la réhabilitation de quartiers urbains, complété par 16 MEUR via le *Pro Poor Basket Fund*, au bénéfice d'environ 40 000 habitants. L'Agence Française de Développement accompagne également la transition verte du système financier à travers plusieurs instruments structurants : le fonds **IREME Invest** (20 MEUR de prêt et 1 MEUR de don), une ligne de crédit verte à la **Bank of Kigali** (30 MEUR de prêt et 1 MEUR de don) et le programme **Green PFM** (2023-2026), doté de 50 MEUR de prêt et 3 MEUR de don, visant à intégrer les enjeux climatiques dans la gestion des finances publiques. Ces initiatives s'inscrivent dans un appui plus large aux institutions financières rwandaises (*BRD, Bank of Kigali, Rwanda Green Fund, RSSB*) et dans l'accompagnement du financement de partenariats public-privé d'infrastructures durables avec notamment le déploiement d'un expert technique international au Ministère de l'économie et des finances. En matière d'innovation, plusieurs projets financés par le FASEP piloté par la Direction Générale du Trésor soutiennent des solutions technologiques françaises.

Estimations des besoins financiers nécessaires pour la mise en œuvre de la CDN 3.0 du Rwanda



Source : CDN 3.0 du Rwanda, décembre 2025

Afrique de l'Est – Soudan du Sud



Par le SER de Nairobi et le SE de Kampala

Malgré des émissions de gaz à effet de serre quasi-nulles, le Soudan du Sud est très vulnérable au changement climatique. La multiplication des aléas climatiques affecte durement les conditions de vie de la population. Dans sa deuxième CDN (novembre 2021), le pays réaffirme son engagement envers l'Accord de Paris. Néanmoins, les faiblesses institutionnelles et de gouvernance restreignent ses capacités de gestion environnementale, dans un contexte de forte dépendance à l'aide extérieure. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) demeure son principal partenaire technique, appuyant le cadre institutionnel et la coordination des financements. Malgré ces contraintes, le pays renforce sa présence dans les enceintes internationales sur le climat.

Le Soudan du Sud est un des pays les plus vulnérables au changement climatique mais un des moins responsables

Au Soudan du Sud, les catastrophes climatiques aggravent une situation déjà marquée par une grande fragilité. À la mi-2024, des inondations records ont touché 1,4 million de personnes, tandis que des années successives de crues ont submergé près des deux tiers du territoire. Comptant parmi les pays les plus vulnérables au changement climatique, le pays devrait voir sa crise s'intensifier, faute d'infrastructures adaptées pour faire face aux risques croissants. Il subit déjà des événements climatiques extrêmes plus fréquents, alternant sécheresses et inondations, ainsi qu'une pluviométrie de plus en plus erratique et une hausse continue des températures avec des effets majeurs sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

La faible industrialisation explique la faible empreinte carbone (0,15 % du total mondial). Pour autant cette situation doit être nuancée par les exportations pétrolières, qui une fois consommées génèrent des émissions de CO₂ (l'Agence Internationale de l'Énergie -AIE- les estime à 1,75 Mt en 2023). Par ailleurs, le pays est dépendant à 57 % de la biomasse avec des conséquences importantes sur la déforestation (estimée à 2 % par an).

Le Soudan du Sud participe à l'action climatique internationale

Le pays réaffirme ses objectifs climatiques à travers sa deuxième CDN (2021). Élaborée avec l'appui du PNUE, la CDN réaffirme l'adhésion à l'Accord de Paris et à l'objectif de limitation du réchauffement à 2 °C, voire 1,5 °C. Elle prévoit une réduction de 109,87 Mt éq CO₂ et une séquestration de 45 Mt d'ici 2030. 14 secteurs prioritaires sont identifiés comme prioritaires et des mesures d'adaptation pour 2020-2030 ont été conçues pour être intégrées dans les politiques publiques, notamment en matière de sécurité alimentaire et de gestion des risques de catastrophe.

Le Soudan du Sud s'affirme sur la scène internationale. Le pays est partie aux trois conventions de Rio : diversité biologique (CDB), lutte contre la désertification (CNULD) et climat (CCNUCC). Le Soudan du Sud a participé à un événement parallèle de haut niveau lors de la COP30 à Belém, organisé par le *Climate Security Mechanism* (CSM) des Nations Unies. Les discussions ont porté sur des mécanismes innovants pour accroître les financements destinés aux pays les plus vulnérables. À cette occasion, le Soudan du Sud a plaidé pour un accès plus prévisible aux financements d'adaptation, ainsi que pour le transfert de technologies et le renforcement des capacités en matière de prévision et d'alerte précoce.

L'action environnementale demeure largement tributaire de l'appui international

Les capacités institutionnelles limitées contraignent le pays à s'appuyer sur le PNUE. Celui-ci soutient l'élaboration du cadre institutionnel, la mobilisation des financements et la mise en œuvre des activités habilitantes du FEM liées au climat et à la biodiversité. Avec son appui, le pays a adopté la *National Environment Policy* 2015-2025 et élaboré la *Draft Environment Bill* (2023), destinées à renforcer le cadre légal et la gestion durable des ressources naturelles.

La France soutient l'action climatique par la voie du multilatéralisme. Elle s'appuie en particulier sur l'Union européenne dont l'une des trois priorités est le soutien à une « économie verte et résiliente ». Par ailleurs, la France participe au financement du Fonds Vert pour le Climat qui finance des projets consacrés notamment au renforcement de la résilience face au changement climatique, par exemple, un projet de 17 MUSD portant sur le développement d'infrastructures scolaires durables et résistantes aux conditions climatiques.

Afrique de l'Est – Tanzanie

Par le SE de Dar Es Salam



La Tanzanie figure parmi les pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Bien que sa contribution aux émissions mondiales de gaz à effet de serre demeure marginale avec moins de 0,1 % en 2022, le pays subit fortement les impacts du dérèglement climatique, en particulier à travers des épisodes fréquents de sécheresses et d'inondations. Ces phénomènes extrêmes génèrent des pertes économiques importantes, estimées entre 1 et 2 % du PIB chaque année, avec des dommages directs évalués à environ 500 MUSD par an. Consciente de ces enjeux, la Tanzanie est engagée dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Publiée en juillet 2021, sa CDN fixe ses priorités en matière d'atténuation et d'adaptation. Dans ce cadre, la France et la Tanzanie ont mis en place un partenariat étroit, reposant sur le financement par l'Agence française de développement de projets visant à répondre aux besoins du pays afin de renforcer sa résilience et soutenir un développement durable.

Pays vulnérable et conscient des risques liés au changement climatique, la Tanzanie renforce progressivement son action climatique dans le cadre de sa CDN 2021

Exposée aux sécheresses récurrentes, aux inondations, au stress hydrique et aux impacts sur l'agriculture, la Tanzanie a réaffirmé son engagement dans la lutte contre le changement climatique à travers la mise à jour de sa CDN, présentée à la CCNUCC en juillet 2021, conformément aux exigences de l'Accord de Paris. Cette CDN actualisée, dans la continuité de celle de 2015, vise à renforcer l'ambition du pays en fixant un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 30 à 35 % d'ici 2030, par rapport à un scénario de référence, sous réserve d'un soutien international adéquat en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités. **L'effort d'atténuation se concentre principalement sur les secteurs clés de l'énergie, de l'agriculture, de la foresterie, des déchets et des transports, principales sources d'émissions nationales.** Les coûts économiques nets liés aux impacts du changement climatique sont estimés entre 1 et 2 % du PIB par an d'ici 2030. L'adaptation constitue une priorité nationale majeure, la CDN prévoyant des mesures structurantes pour renforcer la résilience des systèmes agricoles, améliorer la gestion durable des ressources naturelles, protéger les zones côtières et renforcer la sécurité hydrique et alimentaire. La mise en œuvre de cette stratégie repose sur une mobilisation accrue des financements climatiques, combinant ressources domestiques et appui international. À long terme, la Tanzanie estime à environ 160 Mds USD les investissements nécessaires pour les actions d'atténuation visant l'atteinte de 100 % d'énergies renouvelables dans l'électricité, les bâtiments et l'industrie à l'horizon 2050.

Au niveau national, la Tanzanie dispose d'un cadre institutionnel et stratégique qui doit permettre la concrétisation de ses ambitions climatiques, notamment à travers le Plan national d'adaptation (NAP 2025–2035) et le Plan d'action national sur le changement climatique (NCCAP 2021–2026). Le pays affiche des résultats positifs dans certains secteurs, avec notamment une production électrique renouvelable qui s'élève à 61,8 %. Le gouvernement tanzanien ambitionne de porter la couverture électrique à 75 % d'ici 2030 et l'accès à des moyens de cuisson propres à 80 % d'ici 2034. Ce qui nécessitera l'ajout de plus de 1 800 MW de capacité de production d'énergie solaire, géothermique et hydroélectrique)

La Tanzanie est active sur la scène internationale en participant aux travaux des instances multilatérales de lutte contre le changement climatique

Sur la scène internationale, la Tanzanie est active au sein des instances multilatérales chargées de la lutte contre le changement climatique. Elle s'investit dans la défense des pays africains et des pays les moins avancés, notamment en matière d'adaptation, de financement climatique et de justice climatique. Elle participe aussi de manière régulière aux Conférences des Parties (COP) où elle plaide pour une mise en œuvre effective de l'Accord de Paris tenant compte des vulnérabilités structurelles des pays en développement. Elle met en avant la nécessité de renforcer les mécanismes internationaux de financement, elle défend le respect des engagements financiers des pays du Nord envers les pays du Sud, en particulier le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'adaptation et le Fonds pour les pertes et préjudices, afin de répondre aux impacts déjà observés du changement climatique.

Lors de la COP 30 de Belém (novembre 2025), la délégation tanzanienne, conduite par des représentants du bureau de la vice-présidente et le directeur général de *National Environment Management Council* (NEMC), a insisté pour que les engagements de financement dans les pays en développement se traduisent par des

mesures concrètes sur le terrain. La position tanzanienne, régulièrement exprimée par la Présidente Samia Suluhu Hassan, est de promouvoir le continent africain comme porteur de solutions pour une croissance verte. La Tanzanie prône pour une réforme de l'architecture financière mondiale, pour une opérationnalisation effective du Fonds pour les pertes et préjudices, pour un soutien renforcé aux plans nationaux d'adaptation et un accès équitable à des financements climatiques pour les pays en développement.

La France et la Tanzanie partagent de nombreux objectifs communs en matière climatique, qui se traduisent par une participation active aux cadres et initiatives multilatérales. Les deux pays défendent une approche multilatérale fondée sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris, la priorité donnée à l'adaptation pour les pays vulnérables et la mobilisation de financements climatiques ambitieux et accessibles. Ils se retrouvent notamment au sein des enceintes de la CCNUCC et des coalitions portées par l'Union européenne et les Nations unies, en faveur du renforcement de la résilience, de la protection de la biodiversité et du développement des énergies renouvelables. Cette convergence se manifeste également par un soutien commun aux mécanismes internationaux de financement climatique, tels que le Fonds vert pour le climat. En 2019, la loi interdisant l'usage de sacs en plastique en Tanzanie a permis de réduire considérablement les volumes de déchets plastiques dans le pays. La Tanzanie a ainsi participé aux négociations du traité mondial contre la pollution plastique et s'implique pour la protection des espaces menacés et de sa biodiversité. A ce titre, le pays compte 22 parcs nationaux qui occupent 15 % de sa superficie.

La France est un partenaire de premier plan dans l'accompagnement de la transition écologique en Tanzanie

Le financement constitue le principal point d'incertitude pour la mise en œuvre de la CDN en Tanzanie. Le pays mise sur l'attractivité de son agenda CDN ambitieux pour mobiliser des financements internationaux et privés. La Tanzanie explore les échanges dette-nature dans le cadre de sa stratégie nationale de financement de la biodiversité, particulièrement pour son économie bleue. Le gouvernement de Zanzibar a intégré ces nouveaux outils dans son *Biodiversity Finance Plan* (BFP) 2022-2026 comme solution clé pour financer le Fonds Bleu et la conservation marine. La Tanzanie évalue à 19,2 Mds USD les besoins financiers pour mettre en œuvre sa CDN 2025-2030, répartis entre 66 % pour l'atténuation et l'adaptation et 34 % pour financer l'action climatique globale.

La France, à travers l'Agence française de développement, contribue en Tanzanie au financement de nombreux projets de coopération environnementale, en particulier dans le domaine de l'adaptation au changement climatique. L'action de l'AFD s'inscrit dans les priorités des plans quinquennaux du gouvernement tanzanien et se concentre principalement sur le financement des infrastructures d'eau et d'assainissement, d'énergie et de transport, ainsi que sur la lutte contre le changement climatique. **En 2025, l'AFD a été le premier bailleur bilatéral du secteur de l'énergie, avec environ 700 MEUR de financements en cours.** Dans le secteur énergétique, l'AFD finance la première centrale solaire photovoltaïque nationale (100 MW), soutient la modernisation du réseau de TANESCO (opérateur public de l'électricité) et cofinance un projet hydroélectrique de 88 MW avec la Banque africaine de développement et l'Union européenne. Dans le secteur de l'eau, le programme *Lake Victoria Water and Sanitation* (LVWATSAN), d'un montant total de 150 MEUR dont 75 MEUR financés par l'AFD, vise à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement autour du lac Victoria et le projet à Shinyanga à ouvrir l'accès à l'eau potable à 95 % de la population. L'AFD soutient également l'agriculture durable, la résilience climatique et la protection de la biodiversité, notamment via des projets financés par le Fonds vert pour le climat, en étroite coordination avec l'Union européenne.

Les priorités environnementales de la Tanzanie offrent des opportunités aux entreprises françaises opérant dans le pays, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables, de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture durable et de la biodiversité.

Corne de l'Afrique – Djibouti

Par le SE d'Addis-Abeba



Confronté à une forte aridité et à une importante exposition aux chocs climatiques, Djibouti subit déjà les effets du dérèglement climatique sur ses ressources naturelles comme sur ses infrastructures. Malgré une contribution marginale aux émissions mondiales (environ 0,002 %), le pays s'est engagé dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, comme en témoigne la publication en novembre 2025 de sa deuxième CDN, portant son objectif de réduction des émissions à -65 % d'ici 2030 par rapport au scénario de référence. Djibouti développe des initiatives en matière d'adaptation, de transition énergétique et de mécanismes carbone, avec l'appui de la France et de bailleurs de fonds internationaux, tout en essayant d'affirmer un rôle croissant dans les débats climatiques régionaux.

Djibouti, pays vulnérable aux impacts climatiques, élève ses ambitions dans sa deuxième CDN

Djibouti a présenté en novembre 2025 une CDN révisée, marquant une augmentation substantielle de son ambition climatique. Cette nouvelle CDN, faisant suite à celle de 2016, constitue une nette progression, avec un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre porté à -65 % d'ici 2030 par rapport à un scénario tendanciel, contre -40 % auparavant. Les efforts seront concentrés sur le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les transports propres, la reforestation et la gestion des déchets. Cette ambition élevée repose toutefois largement sur la mobilisation de financements et d'appuis extérieurs. Si les coûts de mise en œuvre sont estimés à environ 2,62 Mds USD, près de 61 % (1,6 Mds USD) de l'effort sont conditionnés à l'accès à des financements internationaux concessionnels, à des transferts de technologies et à un renforcement des capacités.

La mise en œuvre des politiques climatiques est coordonnée par le ministère de l'Environnement et du Développement durable, avec l'appui de la Stratégie nationale sur les changements climatiques adoptée en 2018. Ce cadre vise à planifier, sur le long terme, la réduction de la vulnérabilité du pays face aux impacts climatiques. Dans le cadre de cette stratégie, les initiatives se concentrent principalement sur les secteurs de l'énergie et de l'eau. Djibouti développe quelques projets d'énergies renouvelables – solaire, éolien et géothermie – bien que les capacités installées demeurent limitées à ce jour et que plus de 95 % de l'électricité produite à Djibouti provienne de deux centrales thermiques au fuel. Près de 70 % de l'électricité consommée à Djibouti est par ailleurs importée d'Éthiopie, dont le mix électrique repose quasi exclusivement sur l'hydroélectricité. Cette dépendance énergétique constitue à la fois un facteur de vulnérabilité et un levier potentiel pour renforcer la résilience et la transition énergétique nationale. Le projet phare dans le secteur de l'eau à Djibouti consiste en la construction d'une station de dessalement à Doraleh, financée par la Banque européenne d'investissement (BEI), afin d'augmenter la production d'eau douce du pays.

Djibouti se positionne comme un acteur régional des débats climatiques dans la Corne de l'Afrique

Au-delà de ses politiques nationales, Djibouti s'affirme progressivement comme un acteur des débats climatiques dans la Corne de l'Afrique. Le pays accueille régulièrement des conférences à portée régionale consacrées aux enjeux climatiques. Du 19 au 21 janvier 2026, le pays a ainsi organisé la première édition du Forum international pour l'adaptation climatique, réunissant plus de 350 participants issus des gouvernements, du monde académique et de l'expertise, en provenance de 16 pays, avec le soutien de la France. En avril 2025, Djibouti a également accueilli la deuxième édition de la Conférence internationale sur le changement climatique, la recherche et la résilience, après avoir déjà hébergé la première édition en 2022. Par l'organisation de ces événements, Djibouti cherche ainsi à se positionner comme un acteur légitime dans les débats climatiques internationaux, tout comme l'illustrent les interventions du Président Ismaïl Omar Guelleh à la COP 22 à Marrakech à la COP 27 à Charm el-Cheikh, appelant les pays développés à « assumer leur responsabilité historique dans le réchauffement global et apporter les moyens financiers et technologiques nécessaires » à l'Afrique. Le Président s'est par ailleurs rendu à la deuxième édition de l'*Africa Climate Summit* qui s'est tenue à Addis-Abeba en septembre 2025.

De plus, Djibouti est membre de la Coalition de la Haute ambition pour la nature et les peuples (HAC for N&P), qui vise à protéger et gérer efficacement au moins 30 % des terres et des océans d'ici 2030. Djibouti a rejoint en 2025 la Coalition pour le Climat et l'Air Pur (CCAC), dont l'objectif est de réduire les polluants climatiques à courte durée de vie, et participe également à l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel, lancée en 2007 par l'Union africaine, qui vise à créer une ceinture végétale du Sénégal à Djibouti afin de réduire les impacts du changement climatique et de renforcer la résilience des écosystèmes et des populations. Dans l'attente de cet objectif,

le pays dispose d'un réseau limité mais stratégique de cinq aires protégées : trois parcs nationaux, dont le principal est la Forêt du Day, et deux aires marines, l'île Moucha et l'île de Maskali. D'autres zones sont proposées et en cours d'étude, notamment Haramous-Loyada et l'île des Sept Frères, pour la protection des récifs coralliens et des mangroves. Parallèlement,

Djibouti développe des outils par le biais des marchés carbone pour financer ses ambitions.

Djibouti tente également de se placer comme expert des sujets carbone. Ainsi, la **Sovereign Carbon Agency a été instituée en mars 2023 et met en œuvre le mécanisme national de contribution et de compensation carbone fondé sur le principe pollueur-payeur**. Elle cible en priorité les entreprises étrangères des secteurs aérien et maritime opérant ou transitant par Djibouti, ainsi que les forces armées étrangères stationnées sur son sol via une contribution obligatoire, tout en encourageant une participation volontaire des acteurs nationaux. La contribution est fixée à **17 USD par tonne de CO₂**, appliquée à 50 % des émissions d'un trajet, un niveau volontairement inférieur aux standards européens ou aux projections de l'Organisation Maritime Mondiale afin de préserver l'attractivité du hub portuaire et aérien djiboutien. **Les recettes générées, estimées à plusieurs dizaines de millions de dollars, ont déjà permis de financer plusieurs dizaines de projets à vocation climatique et sociale** comme la restauration des mangroves sur toutes les côtes du pays, l'obtention de la certification carbone de l'aéroport de Djibouti ou encore l'installation d'une unité de production d'eau atmosphérique à Arta. Cette stratégie s'inscrit dans une vision plus large visant à créer un « hub africain du carbone », portée par le **projet d'Africa Sovereign Carbon Registry Foundation**, inspiré du mécanisme européen d'échange de quotas d'émission.

Le dispositif carbone mis en place constitue également le socle du cadre national de **mise en œuvre de l'Article 6 de l'Accord de Paris**. Celui-ci permet à Djibouti de participer aux mécanismes internationaux d'échange de réductions d'émissions et de crédits carbone et de mobiliser des financements additionnels et des transferts de technologies afin de soutenir l'atteinte des engagements climatiques nationaux.

La France et des autres bailleurs de fonds renforce la réalisation des ambitions climatiques de Djibouti

La France constitue un partenaire de référence de Djibouti, y compris sur les enjeux climatiques et environnementaux. L'Ambassade de France à Djibouti fait de l'action climatique l'un des axes prioritaires de sa coopération. À ce titre, la France finance la création de la **première Alliance doctorale pour l'adaptation climatique en Afrique de l'Est**, en partenariat avec l'Institut de Recherche pour le développement (IRD) et le Centre d'Études et de Recherche de Djibouti. Cette alliance, pilotée par un ETI français, regroupe des doctorants d'Afrique de l'Est, visant à développer des solutions innovantes dans les zones d'adaptation prioritaire et d'innovation pour les populations et écosystèmes vulnérables. La coopération franco-djiboutienne s'étend également au secteur spatial, avec un renforcement de la maîtrise des données climatiques et environnementales, notamment vers la création d'un centre de traitement et d'analyse d'images satellitaires. Ce dispositif permettra une meilleure anticipation et gestion des impacts du changement climatique, grâce à la production de données précises et actualisées sur l'évolution des températures de surface, la vulnérabilité des zones côtières ou encore l'état des ressources en eau de surface et souterraines, afin d'éclairer et d'adapter les politiques publiques. L'AFD met également en œuvre un programme d'efficacité énergétique dans les bâtiments administratifs, doté d'une subvention de 7 MEUR. L'objectif est d'aider les administrations – dont la consommation représente près de 15 % de la consommation énergétique totale du pays – à réduire leur consommation, de développer la filière locale de la performance énergétique et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Ce programme a été lancé conjointement par l'AFD, le FFEM, la GIZ (Agence de développement allemande) et l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) lors de la COP 22, dans l'ensemble de l'Afrique de l'Est. Le savoir-faire des entreprises françaises en matière d'adaptation climatique et d'atténuation pourrait trouver son application à Djibouti et générer des contrats.

Djibouti bénéficie par ailleurs de l'appui de plusieurs bailleurs de fonds internationaux – notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUD, le Fonds vert pour le climat (FVC), la Banque africaine de développement et la Banque mondiale – afin de renforcer sa capacité d'adaptation au changement climatique. À ce titre, le FEM finance par exemple un projet de 23,3 MUSD visant à développer des moyens de subsistance résilients au climat et à restaurer les écosystèmes dans les communautés rurales. Par ailleurs, le FVC, en partenariat avec le PNUD, soutient un projet de 2,5 MUSD destiné à **intégrer plus systématiquement les mesures d'adaptation climatique dans les politiques publiques nationales et locales**.

Corne de l'Afrique – Érythrée



Par le SE d'Addis Abeba

L'Érythrée est l'un des pays les plus exposés au changement climatique avec une variabilité climatique de plus en plus perceptible dans les dernières années. Depuis les années 1960 la température moyenne de l'Érythrée aurait augmenté de +1,7°C soit +0,37°C d'augmentation par décennie, chiffre plus élevé de 0,2°C que la moyenne mondiale. Entre 2006 et 2018, le pays a été confronté à six sécheresses et cinq épisodes d'inondations, engendrant des pertes estimées à 495 MUSD (rappel : le PIB annuel atteindrait 2,9 Md USD, estimation BM 2024). L'Érythrée est classée à la 185^{ème} place selon l'index ND-GAIN. Très impacté, le pays reste en revanche l'un des plus faibles contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre (0,001 % des émissions mondiales). Signataire de l'accord de Paris, le pays œuvre apparemment pour mettre en place les priorités qui y figurent à travers des initiatives communautaires. La CDN 3.0 de l'Érythrée vient d'être soumise en février 2026. Compte-tenu de la relation bilatérale limitée, les coopérations entre la France et l'Érythrée sont quasi-inexistantes.

L'Érythrée œuvre à combattre le changement climatique face à une vulnérabilité extrême et des ressources limitées

Pays marginal en matière climatique sur la scène internationale, l'Érythrée a cependant signé l'Accord de Paris en avril 2016, mais ne l'a officiellement ratifié qu'en février 2023. Le pays avait publié sa première CDN en 2018, avec un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de -38,5 % d'ici 2030, par le développement des énergies renouvelables et des mesures d'efficacité énergétique. Les besoins en financements étaient estimés à 7 Md USD entre 2020 et 2030 dont 24,2 % seraient couverts par l'Érythrée et les 75,7 % restants par les contributeurs internationaux. En février 2026, le pays vient de mettre à jour sa contribution déterminée nationale (CDN). Selon cette nouvelle contribution, l'Érythrée s'engagerait à réduire ses émissions que 24,4 % d'ici 2030, en retrait de 14,1 points comparé à sa première CDN.

Au niveau national, le pays a adopté en 1994 une charte déclarant : « Nous nous engageons en faveur de la croissance économique, mais en conjonction avec la justice sociale et la protection de l'environnement naturel. » La charte affirme également la volonté de construire une économie forte grâce à une gestion durable des ressources. **Afin de renforcer ses capacités d'adaptation, l'Érythrée a également préparé un plan d'action national pour l'adaptation au changement climatique en 2007, ciblant cinq secteurs** : l'agriculture, la sylviculture, la gestion des ressources en eau, la protection de l'environnement marin et côtier et la santé publique. L'autorité compétente pour la mise en place des politiques climatiques est le département environnemental du ministère de la Terre, de l'Eau et de l'Environnement, qui assure notamment le suivi des émissions de gaz à effet de serre, des évaluations de vulnérabilité et la sensibilisation du public aux sujets environnementaux.

La participation érythréenne à la lutte internationale contre le changement climatique est sporadique

Les implications environnementales de l'Érythrée s'étendent également à la scène internationale notamment à travers la signature de multiples conventions et accords internationaux. Peuvent être cités entre autres, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique, la Convention sur la diversité biologique ainsi que la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification.

L'Érythrée participe activement aux COP depuis son adhésion officielle à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) en avril 1995. En 2023, le pays a pris part à la COP 28 durant laquelle son représentant a souligné la vulnérabilité de son pays vis-à-vis du changement climatique, malgré sa contribution négligeable aux émissions internationales. Les mesures prises par le gouvernement pour atténuer ces problèmes ont également été évoqués tout en mettant l'accent sur un besoin de croissance économique. Le représentant a insisté sur le rôle des pays développés dans la lutte contre le changement climatique et a appelé ces acteurs à respecter leur responsabilité morale, conformément aux principes de l'Accord de Paris.

En outre, **l'Érythrée a participé à la première édition de l'Africa Climate Summit (ACS) qui s'est tenu à Nairobi en septembre 2023.** Le président Isaias Afwerki y a présenté un discours enjoignant aux pays africains de développer leurs propres solutions au changement climatique, de ne pas se contenter de mesures d'adaptation et de mobiliser

leurs propres ressources. Le Président a également attiré l'attention sur la mise en place de gouvernements « robustes et incorruptibles, capables de mettre en œuvre de tels programmes au lieu de faire appel à des ONG internationales ».

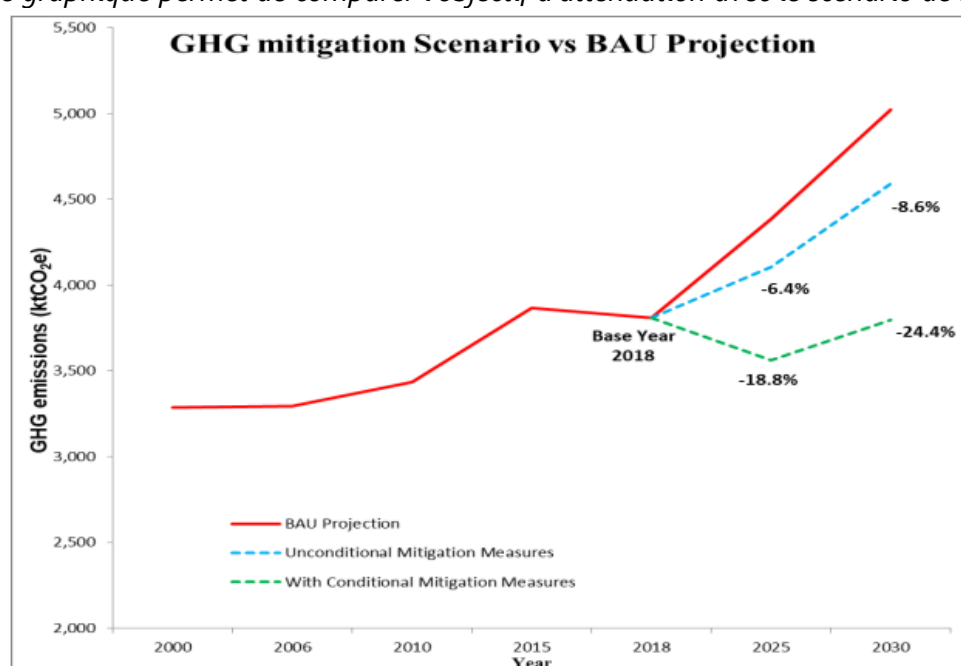
La relation bilatérale très limitée n'empêche pas le soutien financier de la France aux fonds et bailleurs internationaux opérant en Érythrée

L'Érythrée est l'un des premiers signataires de l'initiative de la « Grande muraille verte ». A travers les 11 pays signataires de l'initiative, celle-ci est mise en œuvre avec l'appui des fonds de la Banque Africaine de Développement, de la Banque mondiale, du Fonds Vert pour le Climat (FVC), de l'AFD et du Fonds pour l'Environnement Mondial. Dans ce cadre, la France s'est engagée à verser 1,61 Md EUR pour la deuxième période de reconstitution du FVC allant de 2024 à 2027. Depuis 2022, le FVC met en place une initiative multi pays de financement vert inclusif (2022-2030) dont l'Érythrée est bénéficiaire à hauteur de 9,6 MUSD. L'objectif de ce programme est d'améliorer l'accès au crédit et à l'assistance technique pour les agriculteurs locaux, les organisations d'agriculteurs, les coopératives et les micro et petites entreprises.

La contribution de la France à la lutte contre le changement climatique en Érythrée est essentiellement indirecte, par la contribution aux fonds et organisations internationales actives dans le pays, et plus marginalement via le soutien à des ONG. En 2025, dans le cadre du programme communautaire de cuisinières à bois mis en place par l'ONG Vita et soutenue par la France, 750 femmes cheffes de famille résidant dans la région Debub, ont été équipées de poêles à bois à haut rendement énergétique permettant de réduire la consommation de bois jusqu'à 70 % au niveau du foyer.

Prévisions des émissions de GES en Érythrée

– *Le graphique permet de comparer l'objectif d'atténuation avec le scénario de référence –*



Source : CDN 3.0 de l'Érythrée, 2026

Corne de l'Afrique – Éthiopie

Par le SE d'Addis Abeba



Futur pays hôte de la COP32, l'Éthiopie renforce son rôle international en faveur de la lutte contre le changement climatique. Pays faiblement émetteur de gaz à effet de serre, l'Éthiopie est pourtant très exposée et vulnérable au changement climatique. Malgré sa faible contribution aux émissions mondiales (0,06 %), l'Éthiopie affiche des objectifs de réduction ambitieux formalisés dans des stratégies nationales et s'engage à respecter l'Accord de Paris, comme en témoigne la mise à jour récente de sa CDN. L'Éthiopie a récemment renforcé son positionnement continental et international en faveur de la lutte contre le changement climatique, en organisant en septembre 2025 l'African Climate Summit 2, puis en candidatant avec succès pour accueillir la COP32 en 2027.

Pays très faiblement émetteur mais vulnérable au changement climatique, l'Éthiopie réhausse ses ambitions climatiques dans sa 3ème contribution déterminée au niveau national

L'Éthiopie apparaît fortement exposée au changement climatique. Les risques sont particulièrement liés aux sécheresses, dont l'intensité et la fréquence augmentent, aux inondations fluviales et glissements de terrains qui pèsent sur des secteurs (agriculture, forêt) particulièrement structurants pour l'économie. Les modélisations de la Banque mondiale évaluent les pertes économiques cumulées du fait du changement climatique à 10 à 14 % du PIB entre 2023 et 2030¹. **L'Éthiopie est pourtant l'un des pays les moins émetteur au monde, représentant 0,06 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES)**, en partie grâce à un mix électrique quasi intégralement renouvelable. Les secteurs les plus émissifs sont l'élevage (80,0 % des GES), l'énergie (9,0 %) et l'industrie (4,3 %). Son économie étant très faiblement dépendante des industries en déclin dans le cadre de la transition bas carbone, le risque de transition climat apparaît faible.

Malgré sa faible contribution aux émissions mondiales, l'Éthiopie affiche des objectifs de réduction ambitieux formalisés dans des stratégies nationales. Le pays a été l'un des premiers pays à faible revenu à soumettre une Contribution Déterminée au niveau national (CDN) en 2015. Une mise à jour avait été réalisée en 2021, fondée sur la Stratégie nationale pour la résilience climatique et l'économie verte, et ciblant une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 69 % d'ici 2030 par rapport à un scénario *business as usual* (BAU). En juin 2023, le gouvernement a publié sa Stratégie de Développement à long terme et à faible émission visant à décarboner les secteurs prioritaires de l'économie et atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050. Le secteur de l'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCAF) est identifié comme le levier de réduction des émissions le plus important, par la création de puits de carbone, la restauration des forêts et réduction de la déforestation. Ces engagements sont intégrés au sein des stratégies sectorielles et certains programmes phares sont des priorités gouvernementales, à l'instar de l'initiative *Green Legacy*. L'Éthiopie a par ailleurs été l'un des premiers pays au monde à bannir l'importation de véhicules thermiques (voitures et camions) dès 2024, pour promouvoir la mobilité électrique.

L'Éthiopie a soumis dès septembre 2025 sa CDN 3.0 faisant ainsi partie des pays ayant respecté le calendrier de soumission (fixé à novembre 2025 – en amont de la COP30). La CDN 3.0 vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 70,3 % d'ici 2035, par rapport au scénario de référence, soit une ambition légèrement réhaussée par rapport à la CDN 2.0. Elle s'aligne ainsi sur la vision de la Stratégie de Développement à long terme et à faible émissions et l'objectif de neutralité carbone en 2050, en identifiant le secteur UTCAF comme principal contributeur à la réduction des émissions. L'adaptation est reconnue comme un pan d'action essentiel pour la protection de la nature, des écosystèmes et conditions de vie dans un contexte de variabilité climatique accrue. Les priorités sont concentrées autour du secteur agricole (développement des pratiques dites *climate-smart*, gestion durable des terres, réhabilitation des plans d'eau), du développement d'espaces verts en zones urbaines, diversification des sources d'électricité pour réduire la dépendance à l'hydroélectricité. Des mesures spécifiques en faveur de l'égalité de genre et l'inclusion sociale sont également incluses dans la CDN 3.0.

Le pays, déjà fortement soutenu par les bailleurs internationaux, conditionne la réalisation de certaines actions climatiques à la mobilisation de financements externes additionnels

Le financement de la CDN 3.0 est estimé à 106,4 Mds USD, dont 66,3 Mds seront ciblés sur l'atténuation et 40 Mds sur l'adaptation. Les besoins de financement sont nettement inférieurs à ceux estimés dans la CDN 2.0 (316 Mds USD). L'Éthiopie justifie cette réduction des besoins de financements par : i) une modélisation améliorée et

des estimations de coûts plus réalistes ; ii) l'intégration des progrès accomplis (par exemple le développement des énergies renouvelables) ; iii) une meilleure priorisation et une plus grande efficacité des interventions sectorielles.

La mobilisation du financement reste un facteur d'incertitude important pour la mise en œuvre de la CDN 3.0, qui implique une distinction nette entre les efforts domestiques et les actions contingentes à un soutien international. L'atteinte de l'objectif de réduction est conditionnée au soutien financier international, sans lequel l'Éthiopie n'estime atteindre que 40,7 % de réduction de GES d'ici 2035. L'Éthiopie propose de financer sur ressources domestiques 22,5 % des réductions d'émissions envisagées (après 20 % dans la CDN 2.0), notamment à travers l'initiative Green Legacy et le Fonds pour la restauration des écosystèmes dégradés (soit 0,5 à 1 % du budget fédéral annuel). Le reste (77,5 %) serait financé par le soutien international, reflétant la dépendance persistante du pays à l'égard des financements externes.

L'Éthiopie bénéficie d'un appui important des bailleurs, en particulier de la France, via l'AFD et le Trésor, dans le secteur de l'énergie et du transport urbain. Le projet **Renewable, Integrated, Sustainable Energy and Digitalization (RISED)**, initié en 2025, et co-financé par un prêt concessionnel du Trésor (54,6 MEUR), un prêt de l'AFD (80 MEUR), une subvention de l'UE (40 MEUR) et un prêt de la BEI (83 MEUR), vise à renforcer le réseau de transport électrique et réhabiliter la centrale éolienne d'Ashegoda. L'AFD finance également, par un prêt de 85 MEUR, une ligne de bus électriques à haut niveau de service (BRT) dans la capitale, destinée à décarboner le transport urbain. En matière d'assistance technique, l'AFD et la DG Trésor ont financé plusieurs projets (via un outil dédié sur financement Trésor, le FEXTE) contribuant au renforcement du réseau électrique ou à la reconstitution des aquifères pour améliorer la gestion des ressources en eau. Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) a enfin financé 5 projets ces 15 dernières années en Éthiopie, à l'instar d'un projet portant sur la restauration des écosystèmes dégradés et le renforcement de la résilience des petits producteurs de café.

Ces projets sont porteurs d'opportunités pour l'offre française et mobilisent déjà un certain nombre d'acteurs (*Systra, RTEi, GE Vernova, BRGM*). La stratégie des autorités éthiopiennes de développement des Partenariats Publics Privés, dans le secteur électrique en particulier, attire également quelques entreprises françaises.

Le pays renforce son positionnement sur la scène internationale climatique en accueillant en 2027 la COP32

L'Éthiopie a organisé, du 8 au 10 septembre 2025, l'Africa Climate Summit 2 (ACS 2) avec l'Union Africaine. Ce sommet, dans la continuité de la première édition qui s'était tenue à Nairobi en septembre 2023, s'est focalisé sur les enjeux de financement du continent. Il a notamment permis l'annonce d'un Compact pour l'innovation et d'une facilité climatique dont les objectifs visent à lever 50 MUSD par an pour favoriser le développement et le passage à l'échelle de 1000 solutions innovantes africaines dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des transports et de la résilience d'ici 2030.

Dans la continuité de l'ACS 2, l'Éthiopie, qui avait présenté sa candidature à cette occasion a été officiellement désignée comme pays hôte de la COP32 en 2027. En vue de cette 3^{ème} COP organisée en Afrique subsaharienne après Durban (2011) et Johannesburg (2006), le Premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed, a d'ores et déjà annoncé qu'il s'agira d'une COP « *pour le continent africain* », « *d'un projet national et continental* » et « *représentatif de l'Afrique* ».

Corne de l'Afrique – Soudan

Par le SER de Nairobi



Les progrès du Soudan depuis la signature de l'accord de Paris sont mis à l'épreuve par la guerre. Le Soudan est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique. Les principales zones de production de céréales sont les plus touchées par l'augmentation des températures et l'irrégularité des précipitations. Lors de sa participation à la COP 30 à Belém, le Soudan a réaffirmé son engagement aux objectifs de l'accord de Paris. Dans la première révision de sa CDN, il s'engage à réduire, d'ici 2030, ses émissions de 38 % dans le secteur de l'énergie, de 45 % dans le secteur forestier et de 20% dans le secteur des déchets. Le Soudan a fait des progrès dans des domaines tels que le recours à l'hydroélectricité et le renforcement de la protection des divers écosystèmes. Toutefois, des difficultés persistent dans les domaines du traitement des eaux usées, de l'assainissement, de l'accès à l'eau potable et de la réduction des déchets marins. Parmi les conventions majeures signées par le Soudan figurent la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. La situation de la guerre constitue un défi majeur pour le maintien de l'action pour l'environnement au Soudan.

Le Soudan insiste sur la nécessité d'un financement transnational afin d'aider les pays vulnérables à renforcer leurs efforts de protection de l'environnement

Le Soudan est classé 184^e (sur 187 pays) dans l'indice NDI-GAIN de la vulnérabilité climatique en 2023. Le pays est confronté à une augmentation des températures, à un stress hydrique sévère et croissant et à une irrégularité des précipitations. Les zones les plus affectées par ces phénomènes sont les zones non irriguées qui génèrent 60 % de la production de céréales et emploient 60 % de la main d'œuvre dans les zones rurales. Le Soudan fait également face à la progression de la désertification et à des inondations de plus en plus fréquentes. Compte tenu de son niveau d'industrialisation faible, le Soudan est un faible émetteur de gaz à effet de serre, avec une contribution de 0,27 % en 2022. En revanche, les émissions du Soudan sont en forte croissance reflétant un recours accéléré à l'énergie thermique malgré les progrès dans l'hydraulique.

Lors de sa participation à la COP 30 à Belém, le Soudan a réaffirmé son engagement aux objectifs de l'accord de Paris. Le Soudan avait publié la première révision de sa CDN en septembre 2022. Il s'engage à réduire, d'ici 2030, ses émissions de 38 % dans le secteur de l'énergie, de 45 % dans le secteur forestier et de 20% dans le secteur des déchets. La CDN révisée identifie également l'agriculture comme une priorité clé en matière d'adaptation et propose d'étendre des systèmes d'irrigation plus efficaces alimentés par les énergies renouvelables. Les engagements exprimés dans la CDN révisée, ont suivi les inondations record de 2020 et 2021 touchant presque l'ensemble du pays. Ils reflètent ainsi une prise de conscience des décideurs qui perçoivent le changement climatique comme une menace actuelle. Dans sa CDN, le Soudan souligne la nécessité d'un financement extérieur pour la mise en place des mesures d'atténuation et d'adaptation dans le pays, dont le coût est estimé à 8,24 Mds USD au cours des dix prochaines années. Le document souligne également l'impact de la guerre sur l'environnement, du fait de la destruction des forêts, de dépôts de produits pétroliers et d'établissements industriels

En 2020, le Soudan a publié le *First State of Environment and Outlook Report 2020*, premier rapport exhaustif sur l'état de l'environnement dans le pays. Ce rapport a été élaboré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en collaboration avec le *Higher Council for Environment and Natural Resources (HCENR)*, chargée de coordonner les politiques de l'ensemble des secteurs impliqués dans la protection de l'environnement au Soudan. Le rapport constitue une analyse complète de la situation environnementale nationale ainsi que des tendances qui l'affectent. Le Soudan a réalisé des progrès significatifs dans le recours à l'hydroélectricité, ainsi que dans le renforcement de la protection des écosystèmes. Toutefois, le Soudan ne parvient pas à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) relatifs au traitement des eaux usées, à l'assainissement et à l'accès à l'eau potable. Le manque d'investissements entraîne des progrès limités concernant la réduction des déchets marins. Par ailleurs, le maintien des acquis environnementaux dans un contexte de conflit armé représente un défi majeur pour le pays. L'impact environnemental de l'activité minière représente un autre défi, notamment du fait de l'utilisation de mercure.

La désertification et les inondations, des facteurs de la prise de conscience au Soudan de l'importance de la coopération internationale dans la lutte contre le changement climatique

L'engagement du Soudan en faveur de la protection de l'environnement a débuté au milieu des années 1970, à la suite des phénomènes de désertification et de sécheresse. Le Soudan a également participé à de nombreux événements internationaux organisés afin de renforcer la coopération internationale pour faire face à ces phénomènes. Le Soudan a signé et ratifié de nombreuses conventions internationales, dont certaines ont été intégrées dans la législation nationale. Parmi les conventions majeures signées par le Soudan figurent la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, ainsi que la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Le Soudan a également signé et ratifié la plupart des accords multilatéraux sur l'environnement et se conforme aux exigences des institutions financières et bailleurs de fonds internationaux.

Résumé des besoins de soutien financier du Soudan pour ses investissements en matière d'atténuation et d'adaptation

Focus	Measure or sector	Needed amount (million USD)
GHG mitigation	Renewable energy	2,724
	Energy efficiency	215
	Transport measures	1,000
	Carbon sequestration	214
	Waste management	240
	<i>Sub-total</i>	<i>4,393</i>
Adaptation	Water	2,370
	Agriculture	830
	Public health	500
	Coastal zone	150
	<i>Sub-total</i>	<i>3,850</i>
Total		8,243

Source : CDN du Soudan, 2021

Corne de l'Afrique – Somalie

Par le SER de Nairobi



L'action climatique reste cruciale pour le développement de la Somalie dans un contexte d'instabilité politique et de conflits. La Somalie, l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique, est confrontée à des phénomènes de sécheresses, d'inondations et de hausse des températures. Son niveau d'émissions, actuellement de 54,3 Mt de CO₂ équivalent, pourrait atteindre 84,9 M d'ici 2035 en raison de la déforestation, de la dégradation des sols et de l'exploitation agricole. Dans sa CDN 3.0, la Somalie réajuste son action pour rattraper les objectifs de la CDN précédente (réduction de 30 % des émissions par rapport à 2015), tout en prenant en compte les priorités de développement durable et les besoins de financement. L'économie, dépend largement des ressources naturelles avec l'agriculture à hauteur de 65 % du PIB. La rareté des terres et de l'eau constitue, en outre, une des principales sources des conflits internes. Malgré des contraintes institutionnelles et financières, le pays renforce ses cadres climatiques, participe activement aux initiatives internationales et continentales, et met en œuvre des politiques d'adaptation et d'atténuation.

Face aux contraintes, la Somalie réajuste son action dans sa CDN 3.0 afin de rattraper les objectifs de la CDN précédente

La Somalie est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique au monde. Elle est classée 162e sur 187 pays. Le pays est caractérisé par une exposition systématique aux phénomènes tels que les sécheresses, les inondations et la hausse des températures. Ces phénomènes ont des conséquences directes sur la sécurité alimentaire du pays, les ressources en eau, les systèmes de santé et les services. Les incidents climatiques en Somalie sont exacerbés par la fragilité politique, les conflits armés et les faiblesses institutionnelles. La Somalie a un niveau d'émissions de 54,3 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Ce niveau devrait atteindre 84,9 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2035. L'augmentation reflète l'intensification des pressions sur l'utilisation des terres telles que la déforestation, la dégradation des sols et l'accroissement des activités agricoles.

Dans la nouvelle révision de sa deuxième CDN, la Somalie renouvelle ses engagements de la précédente CDN (2021). Soumise en juin 2025, la troisième CDN conserve les mêmes objectifs de réduction des émissions de 30 % par rapport à 2015. La CDN 2.0 a fait face à des contraintes d'instabilité sociale et économique et de capacités limitées du pays. La CDN 3.0 renforce l'action de mise en œuvre des objectifs tout en se réajustant aux capacités réelles du pays. Elle prend en compte à la fois les priorités de développement durable et les besoins de financement.

La Somalie est sur le point de renforcer son cadre institutionnel pour faire face aux défis climatiques. L'action pour la résilience climatique est cruciale pour le développement de la Somalie, dont l'économie dépend largement des ressources naturelles, avec une contribution de l'agriculture au PIB s'élevant à 65 %. En outre, une grande partie des conflits internes est liée à la rareté des ressources notamment en terres et en eau. En 2022, la Somalie a créé le ministère de l'Environnement et du Changement climatique. L'un des objectifs de ce ministère est l'accélération des actions liées à la CDN. Le projet de *National Climate Change Policy*, lancé en 2020³, vise à engager le pays dans une trajectoire de développement économique à faible émission de carbone grâce à la mise en œuvre de mesures appropriées d'adaptation et d'atténuation. Le projet du *National Adaptation Plan 2024* identifie les priorités d'adaptation du pays ainsi que les plans pour les réaliser.

La Somalie est engagée activement dans l'action internationale pour le climat.

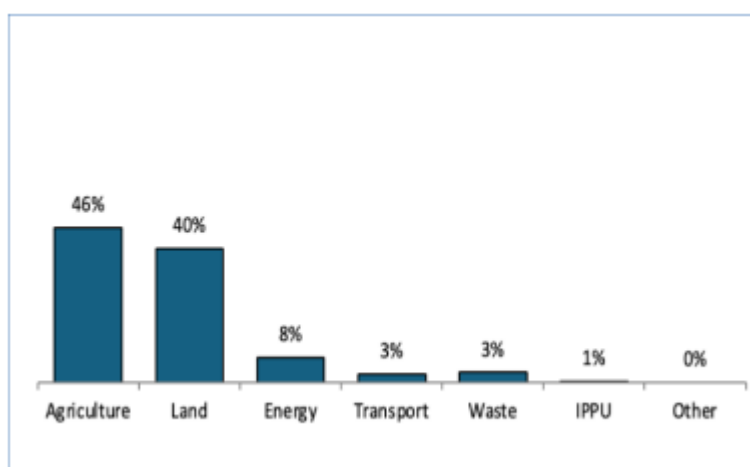
La Somalie participe activement aux initiatives climatiques aux niveaux international et continental. Le pays a signé la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992. Il est également parti aux principaux instruments adoptés dans ce cadre, notamment le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris ainsi que la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), ainsi qu'au Protocole de Montréal. En tant que membre de l'Union africaine (UA), la Somalie s'inscrit également dans les cadres africains relatifs au changement climatique et aux énergies renouvelables, en cohérence avec l'Agenda 2063, qui constitue le plan de transformation socioéconomique du continent.

³ Toujours à l'état de projet.

Des contraintes institutionnelles et financières entravent toujours la lutte contre le changement climatique en Somalie

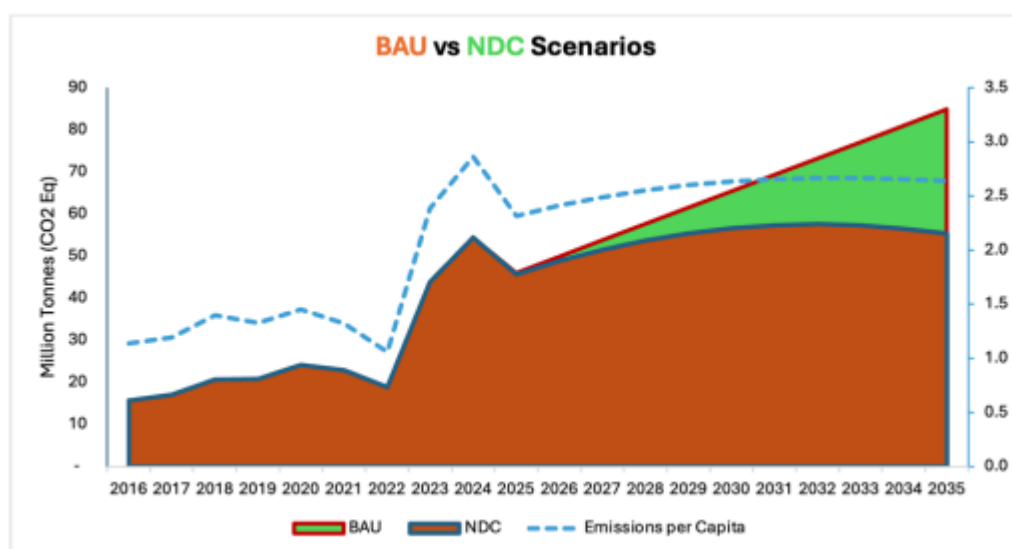
La Somalie fait face à d'importantes difficultés pour obtenir des financements pour son action de lutte contre le changement climatique. Le pays fait face à des défis d'instabilité économique et de faiblesses institutionnelles. La majeure partie du soutien des partenaires internationaux est consacrée aux besoins humanitaires. La mise en œuvre de la CDN 1 a été confrontée à des contraintes de financement. Pour un coût estimé à 5,5 Mds USD, le montant total des ressources mobilisées s'est élevé à 300 MUSD. Le soutien international reçu, d'un montant de 50 MUSD, a été fourni par des bailleurs tels que le Fonds vert pour le climat (GCF) et le Fonds pour l'environnement mondial (GEF). Les procédures d'approbation et de décaissement ont par ailleurs été lentes. En outre, la Somalie ne dispose pas d'accès direct au Fonds vert et dépend d'intermédiaires internationaux, ce qui ralentit le financement.

Principaux secteurs responsables des émissions de GES en Somalie



Source : CDN de la Somalie, juin 2025

Prévisions des émissions de GES de la Somalie dans le scénario de référence comparées aux objectifs de la CDN (en Mt éq. CO₂)



Source : CDN de la Somalie, juin 2025

Océan Indien – Comores

Par le SE de Tananarive



Etat insulaire en développement, l'Union des Comores fait face à des risques climatiques élevés, à l'image des impacts engendrés par le cyclone Kenneth en 2019. Bien que les émissions de gaz à effet de serre (GES) du pays soient très faibles à l'échelle mondiale, le pays doit réduire son bilan carbone du fait de l'utilisation d'énergies fossiles. L'énergie compte ainsi pour plus de la moitié du total des émissions. Les autorités ont engagé les Comores sur le chemin d'un développement plus durable, avec notamment l'émergence des énergies renouvelables. La troisième version de la CDN devrait être publiée prochainement. Les bailleurs internationaux, très actifs aux Comores, soutiennent le pays dans cette voie.

Un pays vulnérable aux impacts du changement climatique mais engagé pour faire émerger un modèle de développement plus durable

L'Union des Comores, Etat insulaire en développement qui se compose de trois îles (Grande Comore, Anjouan et Mohéli), est particulièrement vulnérable aux risques climatiques, notamment les cyclones, les périodes de sécheresse, l'érosion côtière, la submersion marine et les inondations. La population, qui vit principalement près des côtes du fait notamment du relief volcanique des îles, est très exposée à ces risques. A cause du changement climatique, ces derniers deviennent plus intenses et augmentent en fréquence. Le cyclone Kenneth, qui avait en 2019 particulièrement touché le pays, avait, en plus des victimes humaines, engendré des dégâts estimés à 186 MUSD, soit environ 16% du PIB, d'après la Banque mondiale.

La loi-cadre sur l'environnement de 1994, amendée en 1995, constitue le cadre réglementaire sur la protection de l'environnement en Comores. Elle définit les principes généraux de cette protection et requiert la réalisation d'une étude d'impact environnementale pour les projets d'aménagement et développement. La loi sur la gestion des risques de catastrophes, adoptée en 2024, vise à renforcer la préparation et la résilience du pays face aux risques, notamment climatiques. Une Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (2024-2030) a également été adoptée.

Les Comores ont ratifié l'Accord de Paris en novembre 2016. Comme stipulé par celui-ci, les Etats parties doivent publier et mettre à jour des contributions nationales déterminées (CDN). La 3^{ème} version de la CDN comorienne n'est pas encore publiée sur le registre en ligne des CDN tenu par la CCNUCC mais devrait avoir pour objectif de diminuer, d'ici 2035, les émissions de gaz à effet de serre. La CDN de 2021 prévoyait une réduction des émissions de GES de 23% ainsi qu'une hausse du puits net d'absorptions de CO₂ de +47% d'ici 2030. Selon les CDN de 2021, les émissions des Comores représentaient autour de 0,001% des émissions mondiales.

Les Comores prennent part à la diplomatie climatique, comme l'illustre la présence du Président de la République, Azali Assoumani, également Président de l'Union africaine de février 2023 à février 2024, à l'*Africa Climate Summit* qui s'est tenu au Kenya en septembre 2023. Lors de sa participation en novembre dernier à la COP 30 à Belém, le président des Comores a soulevé l'impact négatif du changement climatique sur l'économie des pays en développement et a appelé à accélérer le soutien aux pays vulnérables. De plus, les Comores ont adhéré à la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples (HAC pour N&P) ainsi qu'à l'Alliance solaire internationale.

Le secteur de l'énergie, qui représente plus de la moitié de ses émissions, est au cœur de la stratégie de décarbonation du pays. La production d'électricité des Comores est traditionnellement dominée par les énergies fossiles. Selon la Banque mondiale, les capacités installées pour la production d'énergie se composaient de la façon suivante en 2024 : 40,8 MW pour le thermique, 11,3 MW pour le solaire et 0,7 MW pour l'hydroélectricité, soit 77,3% pour les énergies fossiles et 22,7% pour les énergies renouvelables. Les autorités ont l'ambition d'augmenter, à terme, la part du solaire dans le mix énergétique à 60%. Le « Plan Comores Emergent 2030 » fixe l'objectif d'atteindre, d'ici 2030, 33 MW de capacités de production installées d'énergies renouvelables. **Les Comores se sont également engagées dans la protection de la biodiversité**, 6 parcs ont ainsi été créés (trois localisés à Grande Comores, deux à Anjouan et un à Mohéli). Ils sont gérés par l'agence « Parcs nationaux des Comores » et les communautés villageoises locales.

La transition écologique et le renforcement de la résilience du pays sont fortement soutenus par les bailleurs internationaux

Les moyens limités de l'administration publique comorienne réduisent la portée de la politique climatique du pays. Cependant, plusieurs bailleurs internationaux se mobilisent pour soutenir les Comores, notamment dans

le domaine de la résilience climatique. Les besoins financiers pour la mise en œuvre de la CDN de 2021 étaient évalués à 1,301 MEUR, dont 902 MEUR dédiés aux mesures d'atténuation et 399 MEUR ciblés sur les mesures d'adaptation.

A la suite du passage du cyclone Kenneth en 2019, la Banque mondiale avait lancé le Projet de relèvement et de résilience post-Kenneth (57,5 MUSD), permettant notamment la reconstruction de logements et d'infrastructures endommagés. Les Comores bénéficient en outre depuis 2024 du Programme régional pour la préparation aux situations d'urgence et un relèvement inclusif (REPAIR), établi par la Banque mondiale et l'*African Risk Capacity Ltd*, qui permet la mobilisation rapide de fonds en cas de catastrophe climatique. La Banque africaine de développement (BAD) a approuvé en 2024 un projet qui vise à accroître la résilience climatique dans quatre pays, dont les Comores, en créant un environnement favorable à l'adoption d'outils financiers pour limiter les risques climatiques. Un projet sur le renforcement de la résilience climatique, lancé en décembre dernier et financé par plusieurs bailleurs (54 MUSD)⁴, porte sur la restauration et la protection de 6200 hectares de mangroves et zones côtières. Il devrait bénéficier à 140 000 habitants. Ce dernier est mis en œuvre avec le soutien du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Le projet Ulanga Mali (19,6 MEUR), financé par un don de l'Agence française de développement et de l'UE (via le Pacte vert et bleu), vise à appuyer le renforcement des capacités du Parc national de Mohéli, tout en soutenant l'aménagement des bassins versants et le développement durable du territoire. Ce projet va aussi contribuer à la mise en œuvre du Schéma d'aménagement du territoire (SAT) de Mohéli, réalisé en 2022 avec le soutien du programme Adapt'Action de l'AFD, et à l'élaboration des SAT pour Grande Comore et Anjouan. Le SAT de Mohéli a permis de fournir un diagnostic du territoire, concernant notamment les zones à risques et les investissements à envisager, en vue d'assurer un développement durable et résilient de l'île. Le pacte vert et bleu, financé par l'Union européenne (20,4 MEUR), a pour objectif de participer à la préservation des écosystèmes marins et terrestres, ainsi que de promouvoir des pratiques durables dans le secteur alimentaire et dans la gestion des territoires.

Le secteur des énergies renouvelables, principalement le solaire, est en plein développement grâce à l'appui des bailleurs et du secteur privé. L'entreprise française InnoVent a effectué la mise en service complète de la première centrale solaire de Grande Comore (4 MWc) en 2021, située à Fombouni. La Banque européenne d'investissement a contribué à son financement. Une seconde centrale a ensuite été développée par InnoVent à Mitsamiouli au nord de Grande Comores. Inaugurée en 2024, elle dispose d'une capacité de 5,4 MWc. Une autre centrale (6,3 MWc), financée par le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement, a été construite l'an dernier à Washili. Ces trois centrales disposent par ailleurs de capacités de stockage de l'énergie par batterie. La Banque mondiale soutient, via le Projet d'accès à l'énergie solaire aux Comores (PAESC), la construction de quatre nouvelles centrales solaires : une à Grande Comore (6 MW), une à Anjouan (2 MW), une à Mohéli (1 MW) et une autre qui servira à alimenter le nouvel hôpital El-Maarouf situé à Moroni. Les installations seront complétées par un système de stockage par batterie de l'énergie (19 MWh). Quant à la BAD, elle porte un projet d'exploration du potentiel géothermique du volcan Karthala, le sommet de l'île de Grande Comore. Ce site pourrait disposer d'une capacité allant jusqu'à 45 MW. L'éventuel démarrage de la production d'électricité issue de la géothermie n'est cependant pas attendu avant plusieurs années.

⁴ Notamment le Fonds pour l'Environnement Mondiale (10 MUSD), la Banque mondiale et l'AFD. [Source : PNUE](#)

Océan Indien – Madagascar

Par le SE de Tananarive



Madagascar est un pays vulnérable et très exposé au changement climatique. Si le pays n'est responsable que de 0,09 % des émissions mondiales en 2024 selon la Banque mondiale, Madagascar en subit les sévères impacts. Pays le plus exposé au risque cyclonique en Afrique, Madagascar a fait face à 35 cyclones, huit inondations et cinq périodes de sécheresse grave au cours des 20 dernières années (4,8% du PIB pour la seule année 2020 en raison des cyclones). Si Madagascar est parti à l'Accord de Paris, comme en témoigne la publication en novembre 2022 de sa deuxième CDN, et l'élaboration en cours de la troisième CDN, les résultats en la matière sont actuellement mitigés. Dans la lignée de l'Accord de Paris, Madagascar s'implique dans les instances internationales en faveur de la lutte contre le changement climatique. Dans ce cadre la France est un partenaire privilégié dans le domaine, notamment en matière d'énergie ou de protection de la biodiversité avec l'appui de l'AFD.

Pays très vulnérable face au changement climatique, Madagascar dispose d'objectifs ambitieux dans le domaine qui tardent à se concrétiser

Madagascar a publié sa seconde CDN en novembre 2022, conformément à son engagement pris lors de la COP 28 et aux exigences de l'Accord de Paris, et a lancé l'élaboration de sa troisième CDN en avril 2025. La deuxième CDN avait rehaussé l'ambition climatique du pays, avec un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre porté à -28 % d'ici 2030 comparé à un scénario de référence de -14 % d'ici 2030 dans la première CDN publiée en 2015. Cet objectif place la CDN malgache parmi les CDN jugées compatibles avec l'objectif de réchauffement climatique maximum de 2° C mis en avant par l'accord de Paris, si la récente projection optimiste d'augmentation de 1,5°C se réalise d'ici 2100 (scénario pessimiste entre +3°C et +5°C)⁵. Les engagements de financements domestiques de l'Etat malgache s'élèvent à 700 MUSD d'ici 2030 (70 MUSD par an), peu mobilisés du fait des tensions budgétaires rencontrées par le pays. Afin de remédier à l'insuffisance de financements, **Madagascar bénéficie de juin 2024 à mai 2027 de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) du FMI (321 MUSD)**, conditionnée à la mise en œuvre de réformes structurantes visant l'adaptation aux catastrophes climatiques, le soutien aux efforts d'atténuation, l'amélioration de la protection des écosystèmes et la création des conditions propices aux investissements privés dans le domaine de l'environnement.

Au niveau national, Madagascar dispose depuis décembre 2021 d'un Plan national d'adaptation au Changement Climatique (PNACC 2015–2030). Une Stratégie Nationale sur le Financement Climatique (SNFC) est également en cours d'élaboration depuis octobre 2025. Le pays affiche des résultats mitigés dans certains secteurs, avec notamment une production électrique renouvelable à 45 % dans le mix énergétique et un taux d'accès à l'électricité n'atteignant que 36 %. L'impact cumulé des chocs climatiques atteindrait en 2050 23,7 Mds USD et le PIB réduit de 5,8 % selon le scénario le plus pessimiste de la Banque mondiale⁶. La coordination de la politique climatique est assurée par le ministère de l'Environnement et du développement durable (MEDD) et l'Office National pour l'Environnement (ONE), qui supervise la mise en œuvre des réglementations environnementales.

Sur la scène internationale, Madagascar s'implique dans les instances internationales en faveur de la lutte contre le changement climatique

Madagascar s'implique lors des différentes COP pour mobiliser les engagements de financement des pays du Nord vers les pays du Sud. Lors de la COP 30 de Belém (Brésil), la délégation malgache, conduite par le nouveau ministre de l'Environnement et du développement durable, a centré son plaidoyer autour de l'alignement entre les actions de lutte contre le changement climatique et l'éradication de la pauvreté, la justice climatique, les mécanismes de financement solidaire (dont le Fonds vert pour le climat), ou la protection des forêts tropicales, puits de carbone.

Madagascar participe de manière plus ou moins active dans les coalitions et alliances multilatérales en faveur du climat. Pour autant, si Madagascar interdit la production de sachets et sacs en plastique depuis janvier 2017, le pays ne fait pas partie de la Coalition de la haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique (HAC EPP). Madagascar est membre de la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples (HAC for N&P) depuis 2021 et

⁵ [Madagascar : Rapport national sur le climat et le développement](#) (CCDR), Banque mondiale. Octobre 2024. Estimations p.30

⁶ Idem.

s'implique en faveur de la protection des espaces menacés et de sa biodiversité, notamment à travers 43 aires protégées (AP) malgaches réparties en 101 parcs nationaux de types terrestres et 22 parcs marins (réserves spéciales ou réserves naturelles intégrales) gérée par *Madagascar National Parks* (MNP), parallèlement à de nombreuses ONG ou institutions de recherche internationales (dont 10 nouvelles délégations de gestion au bénéfice d'ONG le 5 février dernier). Madagascar fait face à la hausse de la demande de logements et de bâtiments tertiaires, mais n'est toutefois pas partie prenante à la Déclaration de Chaillot (mars 2024), visant la décarbonation du secteur du bâtiment. Enfin, Madagascar est membre de l'Alliance Solaire Internationale (ASI) depuis 2016, du fait de son potentiel solaire important mais encore peu exploité (3 % du mix énergétique en 2023).

Madagascar a accueilli du 28 au 30 janvier 2025 la *Southern Africa Climate Outlook Forum* (SARCOF-30), dans le cadre de sa présidence tournante de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le forum visait à lutter contre la crise climatique, et à renforcer la résilience notamment en améliorant la précision et l'accessibilité des prévisions saisonnières de précipitations. Madagascar a par ailleurs fait partie des 73 pays⁷ signataires du Pacte pour la Prospérité, les Peuples et la Planète (4P) en novembre 2023, visant une politique de financement international plus efficace, en soutien aux États vulnérables face aux enjeux de transition climatique.

La France est un partenaire privilégié de Madagascar pour la transition écologique

Le financement de la mise en œuvre de la CDN de Madagascar demeure incertain, notamment dans un contexte d'endettement en hausse, d'instabilité politique et de manque d'attractivité de la Grande île par rapport aux financements internationaux privés. Le pays explore ainsi de nouveaux instruments financiers, dont le financement carbone : le gouvernement malgache a reçu fin 2023 8,8 MUSD en crédits carbone pour avoir réduit ses émissions de carbone (CO₂e) en 2020 de 1,76 million de tonnes, au titre de l'accord de paiement de réductions d'émissions (ERPA) conclu avec son Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF). Dans le secteur privé, la banque BRED Madagasikara a également lancé en 2024, le « *Sustainability Bond* », émission d'obligation verte, sociale et durable d'un montant total de 38 MUSD avec le soutien d'investisseurs institutionnels tels que Proparco (10 MUSD), la SFI du groupe Banque mondiale (10 MUSD) ou le hollandais FMO (10 MUSD). **Madagascar a évalué à 24,4 Md USD les besoins financiers pour mettre en œuvre sa CDN 2020-2030, répartis entre 47,6 % pour l'adaptation, 29,9 % pour l'atténuation, 11,5 % pour la compensation des pertes et préjudices non réversibles dus au changement climatique, et 11 % pour des actions de coordination, de renforcement de capacité, de suivi évaluation, transfert de technologie et genre.** Cette répartition marque une révision à la baisse par rapport à la première CDN (qui portait toutefois sur la période 2015-2030), estimée à 42,1 Md USD, dont 68,2 % pour le seul volet adaptation.

La France appuie de nombreux projets dans le cadre de l'adaptation au changement climatique à Madagascar, principalement au travers de l'AFD. L'AFD disposait jusqu'en 2025 d'un label finance verte à travers la ligne de crédit *Sustainable Use of Natural Resources and Energy Finance* (SUNREF) Madagascar. L'AFD avait aidé le gouvernement à mettre en place sa deuxième CDN à travers sa facilité Adapt'Action. L'AFD finance par ailleurs le projet RECOS (10 M EUR; 2020-2027), visant à renforcer la résilience des populations littorales face aux effets du changement climatique. Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) finance pour sa part plusieurs projets notamment dans la lutte contre la déforestation ou la conservation des aires protégées (Mamabay, Bois-Eco, projets Makira et Masoala).

Les appuis de la France sont également importants dans le secteur des énergies renouvelables. Via sa filiale Proparco, l'AFD est actuellement intéressée à contribuer financièrement au projet de barrage hydroélectrique de Volobe (120 MW), notamment développé par EDF et le groupe Axian. L'agence finance également le projet d'électrification rurale ANGOVO visant 120 sites de mini réseaux solaires hybrides (en cours de mise en œuvre, montant total de 33,2 MEUR en prêt et subvention). La DG Trésor a également financé en 2017 une étude de faisabilité relative à la mise en place de mini-réseaux d'électrification rurale dans près de 130 villages, qui est progressivement réalisée par *WeLight Africa* (joint-venture entre le français *Sagemcom* et *Axian*). **Les priorités de Madagascar en matière environnementale constituent des opportunités pour les entreprises françaises, qui sont présentes dans le pays, à l'instar d'EDF International, Sagemcom, ou Biotope.**

⁷ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/sommets-et-enjeux-globaux/le-pacte-de-paris-pour-les-peuples-et-la-planete-4p/#nh1>

Océan Indien – Maurice

Par le SE de Tananarive



Maurice, Etat insulaire de l'océan Indien, est particulièrement exposé aux conséquences du changement climatique. Le pays, à l'origine de moins de 0,01% des émissions globales de gaz à effet de serre, a publié en septembre dernier la 3^{ème} version de ses CDN, démontrant son engagement dans l'application de l'Accord de Paris. Ces CDN requièrent notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40%, la hausse de la production de l'électricité de sources renouvelables à hauteur de 60% du mix énergétique ainsi que l'abandon du charbon, d'ici à 2035. Du fait de la dépendance de Maurice aux énergies fossiles, qui couvraient 90,9% des besoins énergétiques primaires en 2024, la transition énergétique constitue le principal levier d'action pour réduire les émissions de CO₂. La France, aussi bien par l'action publique que privée, accompagne fortement Maurice dans la voie de la décarbonation et de l'adaptation au changement climatique.

Face à des risques climatiques croissants, Maurice affiche une volonté politique forte de développer son économie sur un modèle plus durable, malgré des résultats mitigés

En tant qu'Etat insulaire, Maurice est particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique. Les risques climatiques sont croissants, notamment concernant les cyclones, l'érosion des côtes⁸ et la diminution des coraux. Les précipitations ont baissé en moyenne de 8% entre les années 1950 et 2015 et pourraient chuter de 13% supplémentaires d'ici 2050. De plus, les températures pourraient croître de +2,5°C d'ici 2100, intensifiant les périodes de sécheresse.

Maurice a ratifié l'Accord de Paris dès avril 2016 et a adopté en 2020 la loi sur le changement climatique (Climat Change Act 2020) qui vise à renforcer la résilience du pays face au changement climatique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. En septembre 2025, le pays a mis à jour ses contributions déterminées au niveau national (CDN). Cette 3^{ème} version indique un objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40% d'ici 2035, repoussant l'objectif de réduction de 5 ans par rapport à la version précédente des CDN, publiée en 2021, bien que les émissions de GES aient cru de +2,5% en 2024 selon *Statistics Mauritius*. **Le secteur énergétique constitue le premier secteur d'émissions à cause du poids important des énergies fossiles. Face à ce constat, les autorités ont l'objectif d'atteindre une production d'électricité basée à 60% sur des sources renouvelables.** Cet objectif, précédemment fixé pour 2030 mais considéré comme non-atteignable par le nouveau gouvernement en place depuis novembre 2024, a été repoussé en août dernier à 2035. Malgré la volonté affichée des précédentes autorités de développer les énergies renouvelables, ces dernières ont vu leur part diminuer dans le mix énergétique, passant de 23,9 % en 2020 à 17,6 % en 2023, avant de remonter légèrement à 18,2% en 2024⁹. Le développement du solaire est une priorité pour les autorités mauriciennes, comme l'illustre la signature en 2025 d'un accord de partenariat avec l'Alliance solaire internationale (ASI) en vue de structurer leur coopération en matière de développement de cette énergie. Les CDN 3.0 fixent également d'autres objectifs en matière énergétique : l'abandon du charbon d'ici 2035, au lieu de 2030 selon les CDN de 2021, et la hausse de 10% de l'efficacité énergétique d'ici 2035 (année de base : 2019). Pour l'île de Rodrigues, les autorités souhaitent que la part des énergies renouvelables atteignent 50% d'ici 2030, puis 100% d'ici 2050.

D'autres secteurs prennent aussi le chemin de la décarbonation. Concernant les transports, les mobilités douces se développent, à l'image de l'ouverture en octobre 2019 du tram, nommé localement « Metro Express ». Son réseau s'est fortement développé les années suivantes. L'entreprise publique de transport CNT électrifie progressivement sa flotte de bus. Les véhicules électriques, bien qu'encore très minoritaires, gagnent aussi du terrain au sein du parc automobile. **Quant au secteur des déchets, à l'origine de 10% des GES, il devrait être modernisé grâce au développement d'ici 2029 de deux centres de gestion des déchets,** permettant ainsi un traitement spécifique des déchets recyclables. La feuille de route sur l'économie circulaire (2023-2033) vise notamment une baisse de 10% des déchets solides municipaux par habitant et un taux pour le recyclage du plastique de 50% d'ici 2033. Maurice, qui est membre de la Coalition de la haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique, a déjà banni plusieurs produits plastiques.

⁸ 17,6% des côtes seraient affectées par l'érosion.

⁹ Ces sources renouvelables étaient, en 2024, la bagasse (8,7%), le solaire (5,2%), l'hydroélectricité (3,6%), l'éolien (0,4%) et le gaz de décharge (0,3%).

La protection de la biodiversité constitue aussi un axe important de la politique environnementale du pays. Maurice comptait environ 14 915 ha de zones protégées aux statuts divers en 2023. A Rodrigues, il est prévu d'accroître la superficie des zones protégées d'au moins 100 ha d'ici 2033, ce qui permettrait d'atteindre un montant total d'au moins 185,5 ha.

Les besoins de financement pour mettre en œuvre les CDN 3.0 (2026-2035) sont estimés à 5,7 Mds USD, dont 75 Mds MUR (environ 1,6 Md USD) proviendraient de financements publics locaux. Face à de tels besoins, l'Etat a créé en 2024 une nouvelle taxe, la *Corporate Climate Responsibility Levy*, dont les recettes sont affectées au Fonds pour le climat et la durabilité qui finance divers projets verts. Lors de la présentation du budget 2025/26, les autorités mauriciennes ont indiqué vouloir mobiliser 30 Mds MUR (environ 550 MEUR) d'investissements au cours des trois prochaines années pour le secteur des énergies renouvelables, principalement pour le solaire et la biomasse. Une unité pour la finance climatique devrait être créée au sein du ministère des Finances, pour faciliter la mise en œuvre de projets. Un marché national du carbone devrait également être mis en place. A l'occasion de sa participation à la COP 30 à Belém au Brésil, la délégation mauricienne a notamment appelé à mobiliser des financements ciblant des projets d'adaptation au changement climatique, tout en défendant les intérêts des petits Etats insulaires en développement.

La transition écologique mauricienne est fortement soutenue par la France

La France soutient activement Maurice dans son développement durable, y compris par des structures présentes à la Réunion. L'Agence française de développement porte en effet plusieurs projets, particulièrement dans le domaine de l'énergie, de l'eau, et de la finance verte. Dans l'énergie, de l'assistance technique (FEXTE, 0,7 MEUR) mené par EDF, un prêt de 40 MEUR de l'AFD et un don de 10 MEUR de l'Union européenne ont été annoncés en novembre dernier. Ils soutiendront un programme de modernisation du réseau électrique de CEB afin de faciliter l'intégration des énergies renouvelables et d'accompagner leur développement. Quant au FEXTE « Rodrigues île verte » (0,75 MEUR), il a porté sur l'élaboration, avec notamment le soutien de la direction régionale Réunion-Mayotte de l'ADEME, d'un plan de transition énergétique de l'île de Rodrigues, qui est encore largement dépendante des énergies fossiles. **Le secteur privé français est aussi très actif dans le secteur de l'énergie à Maurice :** Albioma (centrales thermiques à biomasse et charbon), GreenYellow (solaire), Qair (solaire et éoliennes), Corexsolar (solaire) et Akuo (solaire). Plusieurs projets de centrales solaires portés par des entreprises françaises sont en cours de développement.

L'AFD se mobilise également fortement sur la thématique de la finance verte pour faciliter la mise en œuvre de projets durables. Deux lignes de crédit vertes, disposant du soutien du Fonds vert pour le climat, ont été accordées en avril 2025 aux banques SBM (45 MEUR) et MauBank (38,5 MEUR), accompagnées chacune d'une subvention de 1,2 MEUR pour financer une assistance technique. Proparco, la filiale de l'AFD dédiée au secteur privé, a octroyé une ligne de crédit de 75 MUSD à Absa Mauritius qui permettra de financer des projets verts. **Concernant les déchets,** un FEXTE (0,5 MEUR), porté par l'ADEME Réunion, vise à soutenir l'amélioration de la gestion des déchets et le développement de l'économie circulaire. **Dans le secteur de l'eau,** l'AFD a accordé un prêt de 200 MEUR en 2023 ainsi qu'un prêt d'appui aux investissements de 100 MEUR, complété par une subvention de 20 MEUR de l'UE. Ces financements visent à améliorer l'accès à l'eau et la résilience de Maurice dans ce domaine, alors que les périodes de sécheresse ont tendance à augmenter.

Maurice fait face à un important phénomène d'érosion des côtes. Le trait de côte pourrait reculer de 5 à 50m d'ici 2050 et de 10 à 160 m d'ici 2100¹⁰. L'étude sur le littoral, financée par un FEXTE de 1 MEUR et réalisée par le BRGM, a permis de disposer en 2025 d'un diagnostic sur l'état des côtes et d'établir les risques en termes d'érosion et de submersion marine sur le long terme. Par ailleurs, le programme Adapt'Action de l'AFD, dont bénéficie Maurice, a permis de financer plusieurs projets visant à accroître la résilience du pays face au changement climatique.

D'autres acteurs sont également présents, à l'instar de la Banque africaine de développement via un prêt de 110 MUSD accordé en 2023 pour réhabiliter 6 postes électriques et en construire 4 autres, qui permettront notamment de faciliter la connexion au réseau des centrales de production d'énergie renouvelable. Par ailleurs, l'Inde soutient, sur le réservoir de Tamarind Falls, le projet de développement de la première centrale solaire flottante (17,5 MW) du pays, qui sera accompagnée d'un système de stockage de l'énergie par batterie.

¹⁰ The Third Nationally Determined Contribution (CDN 3.0) of the Republic of Mauritius, September 2025

Océan Indien – Seychelles



Par le SE de Tananarive

Les Seychelles, responsables d'une proportion négligeable des émissions mondiales de gaz à effets de serre (moins de 0,01 % en 2022) sont vulnérables au changement climatique et en subissent les effets néfastes. Si le pays est menacé par les cyclones, comme ceux de la région, la montée du niveau de la mer constitue également une inquiétude pour l'archipel d'ici la fin du siècle. Les Seychelles, qui ont signé l'Accord de Paris et publié leur deuxième CDN dès juillet 2021, élaborent la troisième CDN depuis mai 2025. Bien qu'ambitieux, les objectifs fixés sont insuffisants pour limiter l'impact du réchauffement climatique. Dans la lignée de l'Accord de Paris, les Seychelles s'impliquent toutefois de façon dynamique dans les instances internationales en faveur de la lutte contre le changement climatique. Dans ce cadre la France reste peu présente à l'exception du secteur énergie, avec le lancement récent de la construction d'une centrale solaire flottante de 5,8 MW par l'entreprise française Qair.

Malgré des objectifs ambitieux en matière de lutte contre le changement climatique, ceux-ci semblent insuffisants pour obtenir des résultats satisfaisants pour les Seychelles

Les Seychelles ont publié leur seconde CDN en juillet 2021, conformément à leur engagement pris lors de la COP 28 et aux exigences de l'Accord de Paris, et sa troisième CDN est en cours d'élaboration depuis mai 2025.

Les Seychelles sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique, qui se traduisent par des cyclones de plus en plus fréquents et la montée du niveau de la mer. Ils ne sont responsables que d'une proportion négligeable des émissions mondiales de gaz à effets de serre (moins de 0,01 % en 2022). La deuxième CDN, publiée en juillet 2021, avait légèrement revu à la baisse l'ambition climatique de l'archipel, avec un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à -26,4 % d'ici 2030, comparé à un scénario de référence de -29,0 % d'ici 2030 dans la première CDN publiée en septembre 2015. La troisième CDN prévoit à ce stade une nouvelle révision à la baisse des objectifs à -23,1% d'ici 2035. Cet objectif place la CDN seychelloise parmi celles jugées incompatibles avec l'objectif de réchauffement climatique maximum de 2° C mis en avant par l'accord de Paris d'ici la fin du siècle, si le scénario seychellois estimé par la Banque mondiale se confirme (+2,6° C d'ici 2100)¹¹. **Pour autant, les efforts de financements du gouvernement en faveur du climat sont indéniables : ils se sont élevés à près de 66,7 MUSD en 2023 (+6 % par rapport à 2022), et ont doublé par rapport à 2018 (33,4 MUSD). Par ailleurs, les Seychelles bénéficient pour la période de mai 2023 à mai 2026 d'un prêt de 46 MUSD au titre de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) du FMI, dont les décaissements sont conditionnés à la mise en œuvre de réformes structurantes visant à améliorer la résilience face au changement climatique, et la création des conditions propices aux investissements privés dans le domaine de l'environnement.**

Au niveau national, les Seychelles disposent d'une Politique du changement climatique depuis 2020, et un Plan stratégique climat élaboré en avril 2025. Le pays affiche des objectifs modérés en matière de mix énergétique, visant 15 % d'énergie renouvelable d'ici 2030, actuellement dominé par l'énergie thermique (94 % en 2023). Le changement climatique menace principalement les régions côtières où se concentre la majeure partie de l'activité humaine et économique. Une modification du régime des pluies et une intensification des événements météorologiques extrêmes s'observent (pluies intenses et inondations, périodes prolongées de sécheresse prolongées), pouvant entraîner des glissements de terrain, l'érosion du sol et la destruction des cultures. Le réchauffement et l'acidification de l'océan entraînent la disparition des récifs coralliens et menacent les écosystèmes marins. **Une élévation du niveau de la mer de près de 780 mm est ainsi projetée d'ici 2100, selon les estimations de la Banque mondiale, ce qui menacerait de nombreuses infrastructures locales¹² à commencer par le port stratégique de Victoria.** Dans ce cadre, la coordination de la politique climatique est assurée par le ministère de l'environnement, du climat, de l'énergie et des ressources naturelles (MECERN), qui supervise également la mise en œuvre des réglementations environnementales. La *Seychelles Parks and Gardens Authority* (SPGA) est mandatée, quant à elle, pour la gestion des parcs nationaux marins et terrestres, tandis que l'autorité météorologique des Seychelles (SMA) est chargée des services climatiques et météorologiques.

¹¹ [Climate risk country profile Seychelles](#), Banque mondiale, 2025. page 7.

¹² Idem. Page 16.

Les Seychelles se mobilisent dans les instances internationales en faveur de la lutte contre le changement climatique

Les Seychelles participent de façon dynamique dans les coalitions et alliances multilatérales en faveur du climat. Les Seychelles interdisent la production de sachets et sacs en plastique depuis 2017, et sont membres de la Coalition de la haute ambition pour mettre fin à la pollution plastique (HAC EPP) depuis septembre 2024. Conformément au plan spatial maritime publié en mai 2025, le gouvernement compte créer 13 aires marines protégées visant à la protection de 30% de ses eaux territoriales (410 000 km², dont la moitié sera interdite de pêche) conformément aux recommandations de la COP 15 Biodiversité. Cet objectif est également maintenu depuis l'adhésion du pays comme membre de la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples (HAC for N&P) en septembre 2019. Les Seychelles ne sont cependant pas signataires de la Déclaration de Chaillot (8 mars 2024), visant la décarbonation du secteur du bâtiment. Enfin, Les Seychelles sont membres de l'Alliance Solaire Internationale (ASI) depuis 2016, malgré un potentiel solaire encore peu exploité (4 % de l'électricité générée en 2023¹³). Les Seychelles sont également parmi les 73 pays¹⁴ signataires du Pacte pour la Prospérité, les Peuples et la Planète en novembre 2023.

Les Seychelles s'impliquent lors des différentes COP afin d'effectuer des plaidoyers sur les enjeux auxquels le pays fait face. Lors de la COP 30 de Belém (Brésil), la délégation seychelloise, conduite en novembre 2025 par l'ancien ministre de l'Agriculture, du changement climatique et de l'Environnement Flavien Joubert, a sensibilisé les parties prenantes sur la montée du niveau des mers, la sauvegarde des écosystèmes côtiers, ou l'augmentation des fonds d'adaptation au changement climatique¹⁵.

La France est peu présente dans la transition écologique aux Seychelles

Le financement de la mise en œuvre de la CDN des Seychelles demeure insuffisant, ce qui pousse l'archipel à rechercher des instruments financiers innovants. Les Seychelles ont été le premier pays au monde à émettre une obligation bleue souveraine en 2018 (15 MUSD, appui de la Banque mondiale, initiative « Blue bond »), permettant de financer des projets marins et halieutiques durables. Le gouvernement a également effectué un échange de dette contre des mesures d'adaptation climatique (*debt-for-climate-adaptation swap*), qui a permis à l'archipel de lever 21,6 M\$ de dettes souveraines, en contrepartie de son engagement à accélérer les mesures d'adaptation pour lutter contre le changement climatique, et permettant depuis 2017, de financer une trentaine de projets via le *Blue Grant Fund* (BGF, 1,5 M\$), au bénéfice des parcs nationaux d'Aldabra, Alphonse Island, Bird Island, Curieuse Marine, Farquhar et Frégate Island. **Le pays a évalué à 670,5 MUSD les besoins financiers pour mettre en œuvre sa CDN 2020-2030, répartis de manière équitable entre les mesures d'adaptation (339 MUSD soit 50,6 %) et les mesures d'atténuation (331,5 MUSD ; 49,4 %)**¹⁶. Cette répartition marque une révision à la hausse par rapport à la première CDN évaluée à 604 MUSD, dont 48,8 % pour l'adaptation (295 MUSD) et 51,2 % pour l'atténuation (309 MUSD). **La France est toutefois peu investie dans l'appui direct à l'adaptation au changement climatique aux Seychelles**, à l'exception des projets de l'AFD au titre de RECOS (résilience des populations et des écosystèmes côtiers du Sud-Ouest de l'Océan Indien, dont le pays est bénéficiaire parmi d'autres pays de la région ; 10 MEUR), qui vise à renforcer la coopération scientifique régionale en matière de gestion intégrée des zones côtières.

Le secteur privé français, bien que peu présent sur le territoire, est actif dans les énergies renouvelables. L'entreprise française Qair, en partenariat avec l'unique entreprise étatique responsable de la fourniture d'électricité, d'eau potable et d'assainissement aux Seychelles, Public Utilities Corporation (PUC) a lancé en septembre 2025 la construction d'une centrale solaire photovoltaïque flottante (« *Seysun Lagoon* ») d'une capacité de 5,8 MW dans le lagon de Providence (côte est de Mahé). Les travaux, qui ont bénéficié d'un prêt de 5,7 MEUR de la Facilité pour l'inclusion énergétique (FEI) du fonds d'investissement britannique *Cygnus Capital*, seront achevés d'ici mi-2026.

¹³ https://www.irena.org/-/media/Files/IRENA/Agency/Statistics/Statistical_Profiles/Africa/Seychelles_Africa_RE_SP.pdf

¹⁴ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-et-rangere-de-la-france/sommets-et-enjeux-globaux/le-pacte-de-paris-pour-les-peuples-et-la-planete-4p/#nh1>

¹⁵ [High level segments of COP30](#), UNFCCC, 17 novembre 2025

¹⁶ Les principales mesures concernent la nouvelle stratégie énergétique (192 MUSD), la mise en place de 37,4 MW de centrales solaires (70,5 MUSD), 30 % de voitures électriques d'ici 2030 (66,7 MUSD), la protection des installations portuaires contre les risques climatiques (65,2 MUSD), Garantir des ressources en eau résilientes face au changement climatique (60,8 M USD), ou la réduction de la vulnérabilité aux inondations et aux glissements de terrain (44,1 MUSD). La plupart de ces projets sont en discussion avec le Fonds Vert pour le climat (GCF).

Annexes et principaux indicateurs de la région

AEOI : classement de l'indice ND-GAIN 2023 (prend en compte la vulnérabilité des pays et leur préparation au changement climatique)

Rang	Pays	Score
44	Maurice	57.6
78	Seychelles	51.5
126	Rwanda	43.3
142	Djibouti	41.0
148	Kenya	40.3
150	Tanzanie	39.8
156	Éthiopie	38.5
162	Somalie	37.5
163	Comores	37.4
163	Ouganda	37.4
173	Burundi	36.0
178	Madagascar	35.2
184	Soudan	31.3
185	Érythrée	31.1

NB : le Soudan du Sud n'est pas classé.

Source : Global Adaptation Index de l'Université Notre-Dame

AEOI : pays ayant officiellement mis à jour leur CDN 3.0

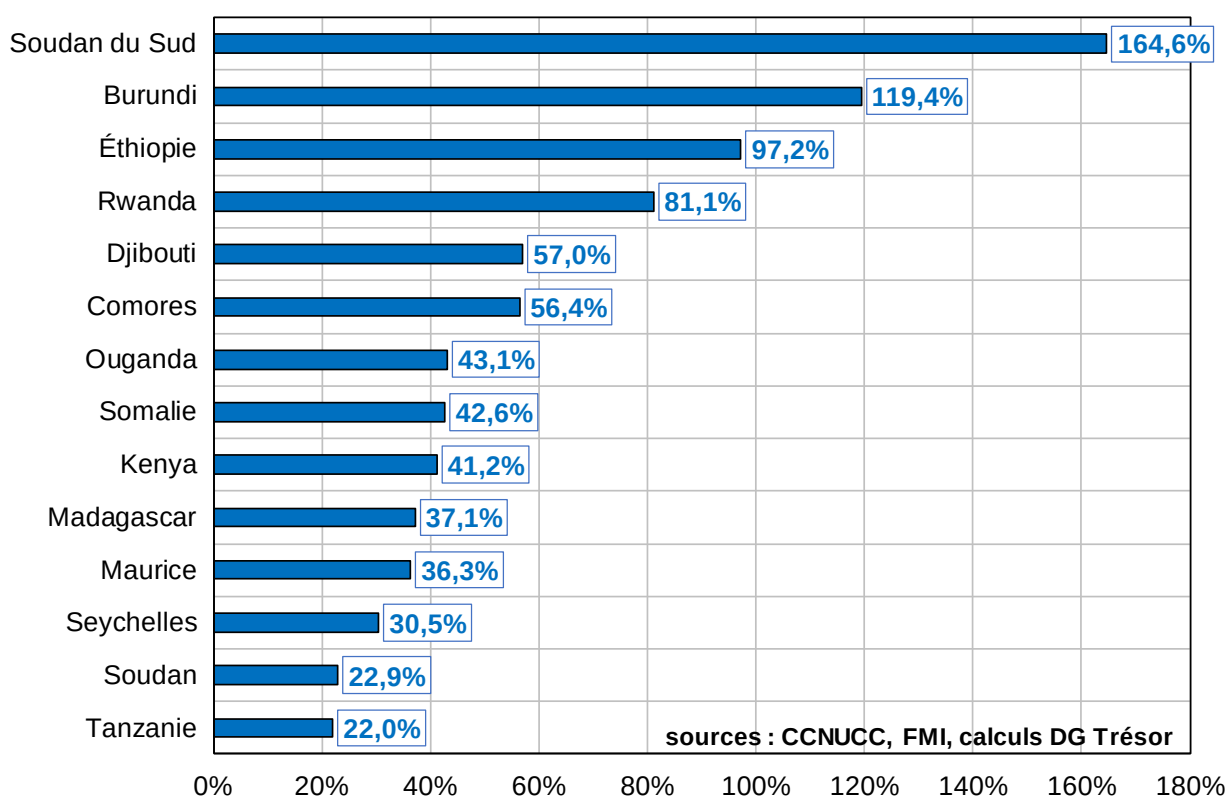
Pays	Date de soumission
Burundi	10 nov. 2025
Djibouti	12 nov. 2025
Éthiopie	26 sept. 2025
Érythrée	18 févr. 2026
Kenya	30 avr. 2025
Maurice	29 sept. 2025
Rwanda	08 déc. 2025
Somalie	08 sept 2025

Source : Registre de la CCNUCC

AEOI : participation des pays de la zone à des initiatives multilatérales (soutenues par la France)

Pays	Alliance solaire internationale	Haute coalition pour mettre fin au plastique	Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples	Conseil intergouvernemental Bâtiment et Climat
Burundi	Oui	Non	Non	Non
Comores	Oui	Non	Oui	Non
Djibouti	Oui	Non	Non	Oui
Érythrée	Signataire mais non membre	Non	Non	Non
Éthiopie	Oui	Non	Oui	Non
Kenya	Non	Oui	Oui	Oui
Madagascar	Oui	Oui	Oui	Observateur
Maurice	Oui	Oui	Non	Non
Ouganda	Oui	Non	Oui	Oui
Rwanda	Oui	Oui	Oui	Non
Seychelles	Oui	Oui	Oui	Non
Somalie	Oui	Non	Oui	Oui
Soudan	Oui	Non	Non	Non
Soudan du Sud	Oui	Non	Non	Non
Tanzanie	Oui	Non	Oui	Non

AEOI : montant des investissements nécessaires pour la mise en œuvre des CDN (en % du PIB)



Indicateurs 2024		Burundi	Comores	Djibouti	Érythrée	Éthiopie	Kenya	Madagascar	Maurice
Économie réelle									
Croissance du PIB	%	3,5	3,3	6,5	0,0	8,1	4,7	4,2	4,9
PIB	Md USD	4,8	1,4	4,3	0,0	142,1	119,3	17,4	15,0
PIB par habitant	USD	343,6	1620,4	4114,1	0,0	1310,5	2274,9	569,4	11908,8
Taux d'inflation	Moyenne annuelle	20,2	5,0	2,1	0,0	21,0	4,5	7,6	3,6
Taux directeur (actuel)	%	12,0	-	-	-	15,0	8,8	12,0	4,5
Finances Publiques									
Solde public	% PIB	-4,8	-2,9	-2,6	0,0	-2,0	-5,8	-2,5	-7,2
Recettes publiques	% PIB	17,5	16,2	18,0	0,0	7,5	17,5	13,7	25,3
Dépenses publiques	% PIB	22,3	19,1	20,6	0,0	9,5	23,3	16,2	32,5
Dette publique	% PIB	52,0	32,2	32,9	0,0	32,7	67,3	50,3	87,9
Position extérieure									
Balance courante	% PIB	-8,6	-2,2	14,1	0,0	-4,2	-2,3	-5,4	-6,5
Dette extérieure	% PIB	15,9	30,4	0,0	0,0	22,3	35,9	35,4	17,7
Réserves de change	mois d'importations	1,5	7,3	0,0	0,0	0,6	4,1	5,6	11,8
Transfert de la diaspora* (2023)	% PIB	7,5	21,4	1,5	NA	NA	3,9	2,4	2,2
Exportations de la France vers ***	en M EUR	10,3	38,3	105,2	2,2	703,9	162,8	406,9	453,5
Importations de la France depuis ***	en M EUR	2,8	4,6	1,9	3,7	108,7	125,7	578,0	235,1
Données structurelles									
Population**	en millions	14,0	0,9	1,2	3,5	132,1	56,4	32,0	1,3
Croissance démographique**	%	2,6	1,9	1,4	1,9	2,6	2,0	2,4	-0,1
IDH* (2023)	classement sur 193 pays	187	152	175	178	180	143	183	73
Rang de gouvernance - Mo Ibrahim	classement sur 54 pays africains	43	40	38	52	29	10	34	2
Notation Dette Souveraine									
S&P	de AAA à D	-	-	-	-	SD	B	B-	BBB-
Moody's	de Aaa à C	-	-	-	-	Caa3	Caa1	-	Baa3
Fitch	de AAA à D	-	-	-	-	RD	B	-	-

Sources : FMI WEO/REO - octobre 2025 ; *Nations Unies - CNUCED/PNUD ;

Banque mondiale ; *Douanes françaises

Indicateurs 2024		Ouganda	Rwanda	Seychelles	Somalie	Soudan	Soudan du Sud	Tanzanie
Économie réelle								
Croissance du PIB	%	6,3	8,9	2,9	4,1	-23,4	-26,1	5,5
PIB	Md USD	56,2	14,3	2,2	12,2	29,2	4,6	79,2
PIB par habitant	USD	1206,1	1028,5	21629,0	737,0	593,9	300,9	1214,7
Taux d'inflation	Moyenne annuelle	3,3	4,8	0,3	5,5	185,7	99,8	3,1
Taux directeur (actuel)	%	9,8	7,3	1,8	-	-	-	5,8
Finances Publiques								
Solde public	% PIB	-4,0	-6,6	-0,7	0,2	-3,5	11,7	-3,0
Recettes publiques	% PIB	14,7	22,2	33,1	7,5	2,9	29,8	16,1
Dépenses publiques	% PIB	18,7	28,8	33,8	7,4	6,4	18,1	19,1
Dette publique	% PIB	51,5	67,2	57,6	0,0	261,4	50,7	49,9
Position extérieure								
Balance courante	% PIB	-7,5	-12,7	-8,1	-9,2	-3,3	-13,9	-2,6
Dette extérieure	% PIB	26,2	60,1	29,8	0,0	0,0	61,2	33,3
Réserves de change	mois d'importations	2,5	3,9	3,8	0,0	0,0	0,8	3,7
Transfert de la diaspora* (2023)	% PIB	2,9	3,6	0,5	15,8	2,5	NA	1,0
Exportations de la France vers ***		48,8	33,0	40,8	11,5	22,6	0,0	66,7
Importations de la France depuis ***	en M EUR	26,6	4,3	83,6	6,8	87,1	0,0	36,5
Données structurelles								
Population**	en millions	50,0	14,3	0,12	19,0	50,4	11,9	68,6
Croissance démographique**	%	2,8	2,1	1,3	3,5	0,8	3,9	2,9
IDH* (2023)	classement sur 193 pays	157	159	54	192	176	193	165
Rang de gouvernance - Mo Ibrahim	classement sur 54 pays africains	26	14	1	53	51	54	15
Notation Dette Souveraine								
S&P	de AAA à D	B-	B+	-	-	-	-	-
Moody's	de Aaa à C	B3	B2	-	-	-	-	B1
Fitch	de AAA à D	B+	B+	BB-	-	-	-	B+

Sources : FMI WEO/REO - octobre 2025 ; *Nations Unies - CNUCED/PNUD ;

Banque mondiale ; *Douanes françaises

Contacts

Kenya, Burundi, Rwanda, Somalie, Soudan

Page pays : [Kenya](#) / [Burundi](#) / [Rwanda](#) / [Somalie](#) / [Soudan](#)

Twitter : [French Treasury - East Africa and Indian Ocean](#)

LinkedIn : [French Treasury in East Africa and the Indian Ocean](#)

Contact : Mathieu BRUCHON mathieu.bruchon@dgtresor.gouv.fr

Madagascar, Comores, Maurice, Seychelles

Page pays : [Madagascar](#) / [Seychelles](#) / [Maurice](#) / [Comores](#)

Twitter : [Direction générale du Trésor à Madagascar](#)

Contact : Béatrice ALPERTE beatrice.alperte@dgtresor.gouv.fr

Éthiopie, Érythrée, Djibouti

Page pays : [Éthiopie](#) / [Djibouti](#) / [Érythrée](#)

Contact : Christophe MORCHOINE christophe.morchoine@dgtresor.gouv.fr

Ouganda, Soudan du Sud

Page pays : [Ouganda](#) / [Soudan du Sud](#)

Contact : Gregory SIDRAC gregory.sidrac@dgtresor.gouv.fr

Tanzanie

Page pays : [Tanzanie](#)

Contact : Samuel LEFEBVRE samuel.lefebvre@dgtresor.gouv.fr

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [Trésor-International](#) | [Direction générale du Trésor](#)